



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE PRÉVENTION DE L'ASSURANCE MALADIE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

LA PRÉVENTION

**INTRODUCTION PAR MONSIEUR ROMAIN HENRY
DIRECTEUR EN CHARGE DE LA RÉGULATION**

PRÉSENTATION DE LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun.

26/11/2024

SOMMAIRE

01

CONTEXTE ET ENJEUX

02

LA MISSION ACCOMPAGNEMENT
SANTÉ

03

LES DIFFÉRENTS TYPES DE
RENONCEMENTS

04

DEROULEMENT D'UN
ACCOMPAGNEMENT

05

COMMENT NOUS SIGNALER UNE
SITUATION

06

CAS PRATIQUES

07

SERVICE DES AIDES FINANCIÈRES

01

CONTEXTE ET ENJEUX

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

- **Nous faisons un double constat concernant les personnes en situation de précarité:**

- une détérioration de l'état de santé au fur et à mesure que la précarité s'installe
- un non-recours aux soins plus important

- **Un quart des français a renoncé à au moins un soin au cours des 12 derniers mois** (source Odenore, La raison principale à ces renoncements est financière, mais d'autres difficultés peuvent venir en plus (distance, densité médicale, difficulté d'obtenir un RDV, de comprendre le système de soins...))

- **15% des français sont aujourd'hui en difficulté avec le numérique** (baromètre du numérique CREDOC 2023)

- **Taux de recours à la C2S (participative et non participative)** (selon rapport annuel 2023 gouv,fr)

Types CSS	taux de recours
C2S NP	69%
C2S P	56%

- **Handicap et accessibilité** (source baromètre Handifaction 2021)

- Selon une enquête 39.2% des répondants n'ont pu être soignés, parmi lesquels 22.5% ont abandonné les démarches et 16% ont subi un refus de soins.



ZOOM SUR LE 100% SANTÉ

L'offre « 100 % Santé » pour les lunettes, les audioprothèses et certains soins dentaires (couronnes, bridges, prothèses fixes et amovibles) donne accès à des soins et des équipements pris en charge à 100 % (après remboursement par l'Assurance Maladie et des mutuelles).

Auditif

Reste à charge 0 pour les appareils auditifs de classe 1

Dentaire

Appareils et dispositifs entièrement pris en charge :

- Dentiers partiels ou complets en résine
- Réparation ou changement d'éléments de ces dentiers
- Couronnes
- Bridges
- ...

Optique

Prise en charge de montures et de verres pour toutes les corrections. Au minimum 17 montures doivent être proposées par l'opticien,



Pour bénéficier du 100% santé l'assuré doit avoir une mutuelle avec un contrat « responsable »

02

LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ (MAS)

COORDONNER, ORGANISER ET/OU RÉALISER L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSURÉS DANS LE CADRE DE

- ➡ Difficultés d'accès aux droits (Complémentaire Santé Solidaire, Médecin traitant...)
- ➡ De renoncement ou de difficulté d'accès à des soins (difficultés financières, géographiques, temporelles, handicap...)
- ➡ De fragilité face au numérique

Elle a également pour mission d'orienter vers le service social de l'Assurance Maladie les situations de fragilité sociale complexes

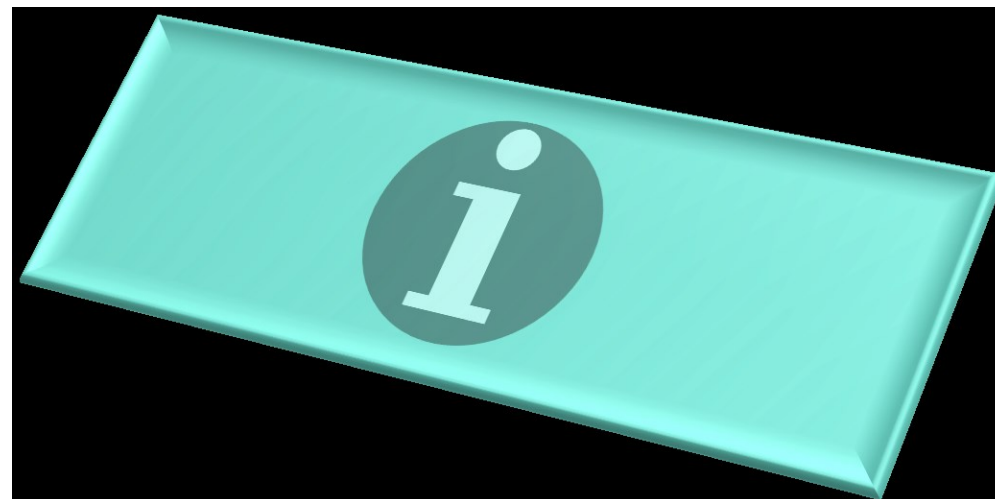
03

LES DIFFÉRENTS TYPES DE RENONCEMENTS

LE RENONCEMENT AUX SOINS

Le renoncement renvoie à des soins non satisfaits alors que l'assuré en exprime le besoin.

Le terme de «report» peut également être utilisé pour qualifier leurs difficultés par rapport aux soins.



ACCOMPAGNEMENT AUX DROITS

Détecter les assurés en situation de rupture de droits et/ou qui ont besoin d'un accompagnement dans le but :

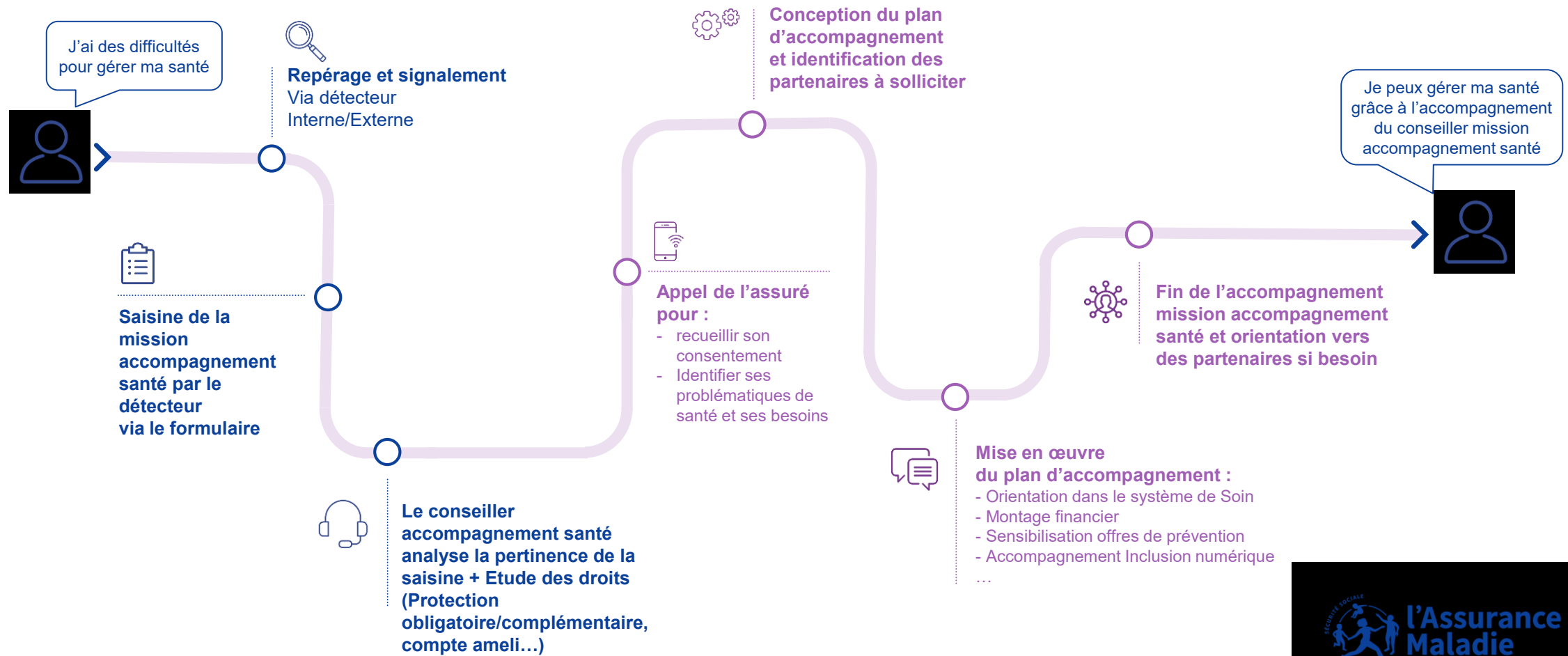
- d'ouvrir leurs droits
- de mettre à jour leur dossier
- de connaître les droits et démarches.



04

DÉROULEMENT D'UN ACCOMPAGNEMENT

DE LA DÉTECTION À L'ACCOMPAGNEMENT...LE PARCOURS TYPE



05

COMMENT NOUS SIGNALER DES SITUATIONS

LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : LA FICHE SAISINE

Lorsque vous constatez un renoncement aux soins

- S'assurer du consentement de l'assuré pour le dispositif
- Remplir et envoyer une fiche saisine par mail ou via le Portail Partenaire (partenaires conventionnés)

Au recto :

- **La modalité de détection** : en face à face ou par téléphone
- **Précision de l'objet de l'accompagnement demandé** :
 - difficultés d'accès aux droits
 - renoncement ou difficulté d'accès à des soins
 - renoncements ou difficulté d'accès à des soins liés à un handicap
 - fragilité face au numérique
 - Situation sociale complexe => *Cette situation justifie une orientation directe vers le service social de l'AM*
- Les **coordonnées de l'assuré** : Nom, Prénom, date de naissance, Téléphone, mail
- Les **coordonnées du détecteur** et l'indication des **premières démarches** effectuées par celui-ci

l'Assurance Maladie Caisse nationale
Agir ensemble, protéger chacun

MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

FORMULAIRE PARTENAIRES

DATE DE LA SAISINE

ACCOMPAGNEMENT SANTÉ SOLlicité DANS LE CADRE⁽¹⁾ :

- DE DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX DROITS
- DE RENONCEMENT OU DE DIFFICULTÉS D'ACCÈS À DES SOINS
- DE RENONCEMENT OU DE DIFFICULTÉS D'ACCÈS À DES SOINS LIÉS À UN HANDICAP
- DE FRAGILITÉ FACE AU NUMÉRIQUE
- DE SITUATION SOCIALE COMPLEXE

COORDONNÉES DE L'ASSURÉ(E)⁽¹⁾ :

NOM DATE DE NAISSANCE
PRÉNOM N° DE TÉLÉPHONE
NIR EMAIL

COORDONNÉES DU DÉTECTEUR QUI POURRA ÉVENTUELLEMENT ÊTRE CONTACTÉ PAR LA CPAM POUR DES PRÉCISIONS :

NOM/PRÉNOM EMAIL
STRUCTURE N° DE TÉLÉPHONE

QUELLES ACTIONS LE DÉTECTEUR A-T-IL DÉJÀ ENGAGÉ :

- DOSSIER DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE
- DOSSIER D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
- AUTRE

(1) Dans les champs correspondants. Néanmoins, les autres champs permettent de préciser en charge plus rigide de l'accompagnement de l'assuré(e).

FORMULAIRE DE SAISINE (PARTENAIRES)

LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : LA FICHE SAISINE


Au verso :

- **En cas de renoncement ou difficultés d'accès à des soins,** plusieurs précisions sont attendues pour faciliter le démarrage de l'accompagnement et la première prise de contact avec l'assuré :
 - Le(s) type(s) de soin(s) non réalisé(s)
 - La durée du renoncement ou de la difficulté
 - Les causes de ce renoncement ou de cette difficulté
- **Le consentement de l'assuré** qui doit se matérialiser par sa signature
- **Les mentions d'information pour l'assuré :** traitement des données, durée de conservation, droit d'accès et de rectification, droit de réclamation



Pensez à rajouter un commentaire lors de l'envoi pour préciser le numéro de sécurité social et le renoncement (médecin généraliste, dentaire, soins de chirurgie...)





PARTIE À COMPLÉTER EN CAS DE RENONCEMENT OU DIFFICULTÉS D'ACCÈS À DES SOINS :

QUELS SOINS NE SONT PAS RÉALISÉS ?

<input type="checkbox"/> CONSULTATIONS DE MÉDECINE GÉNÉRALE OU SPÉCIALISÉE	<input type="checkbox"/> CHIRURGIE
<input type="checkbox"/> ACTE CHEZ UN SPÉCIALISTE, ANALYSES OU EXAMENS MÉDICAUX (soins dentaires, infirmiers, de kinésithérapie, radiologie, biologie...)	<input type="checkbox"/> PHARMACIE
<input type="checkbox"/> DISPOSITIFS MÉDICAUX (OPTIQUE, AUDITIF, PETIT ET GRAND APPAREILLAGE...)	<input type="checkbox"/> AUTRE

DEPUIS QUAND DURE LE RENONCEMENT ?

MOINS DE 3 MOIS DE 3 MOIS À 1 AN PLUS D'1 AN PLUS DE 2 ANS

QUELLES EN SONT LES CAUSES ? UN PROBLÈME :

<input type="checkbox"/> D'ACCÈS AUX DROITS (médecin traitant, couverture assurance maladie et/ou complémentaire, ALD)	
<input type="checkbox"/> DE RESTE À CHARGE	<input type="checkbox"/> DE TRANSPORT
<input type="checkbox"/> D'AVANCE DES FRAIS	<input type="checkbox"/> DE DÉMARCHES TROP COMPLIQUÉES
<input type="checkbox"/> DE DÉLAIS DE RDV TROP LONGS	<input type="checkbox"/> DE REFUS DE PRISE EN CHARGE PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ
<input type="checkbox"/> AUTRE	

À faire signer par l'assuré(e) ou à défaut, en cas de détection à distance, lui communiquer les informations ci-après (dans ce cas, un courrier lui sera adressé pour confirmer son accompagnement) :

J'accepte que mes coordonnées soient transmises à la Mission accompagnement santé de ma Caisse d'assurance maladie afin d'être contacté(e) pour un accompagnement santé personnalisé et d'un suivi adapté.

Signature de l'assuré(e) :

Mention d'information pour l'assuré(e) :

La mise en oeuvre de ce service d'accompagnement nécessite le traitement de données à caractère personnel vous concernant dans le strict respect du principe de confidentialité. Le traitement vise à permettre l'accompagnement et le suivi de votre dossier pour votre accès aux soins et à la santé. Sauf opposition expresse de votre part, vos données peuvent être traitées à des fins d'évaluation et d'études. Vos données ne sont pas conservées au-delà de 18 mois après la fin de l'action d'accompagnement. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à l'effacement en adressant une demande écrite au directeur de votre caisse primaire d'assurance maladie de rattachement ou à son délégué à la protection des données. Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données, rendez-vous sur notre site d'information ameli.fr. En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

*** DOCUMENT À TRANSMETTRE À LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ DE LA CAISSE DE RATTACHEMENT DE L'ASSURÉ(E) ***

FORMULAIRE DE SAISINE (MAITENAIRES) 2

LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : LA FICHE SAISINE

Envoi du formulaire :

- le formulaire doit être adressé, **signé par l'assuré**, à la Mission accompagnement santé **via le portail partenaires, par courrier ou en main propre**.
- Dans l'hypothèse où la détection aurait été faite à distance et que la signature n'aurait pas été possible, il appartiendra à la Mission Accompagnement Santé de prendre contact avec l'assuré pour valider avec lui son souhait d'être accompagné.
- **Mail pour nous contacter** : mission-accompagnement-sante.cpam-haute-savoie@assurance-maladie.fr



LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : LE RETOUR SUITE AUX DÉTECTIONS

Le partenaire est informé par mail à chaque étape :

- **Prise de contact avec l'assuré et commencement de l'accompagnement**
- **Arrêt de l'accompagnement en cas d'abandon ou de saisine non pertinente**
- **Fin de l'accompagnement avec réalisation des soins**



LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : 4 RÉFÉRENTS TERRITORIAUX

➤ **3 référentes sur Annecy**

➤ **1 référente sur Cluses**

mission-accompagnement-sante.cpam-haute-savoie@assurance-maladie.fr

➤ **Permanences assurées chaque mois dans les agences d'Annemasse et de Thonon les Bains.**

06

CAS PRATIQUES

CAS PRATIQUES

Cas numéro 1 :

Mme MARTIN a des soins dentaires à faire, mais elle n'a pas de mutuelle.

Elle est intérimaire et vit seule avec ses deux enfants.

CAS PRATIQUES

Réponse cas numéro 1 :

- ✓ Renoncement aux soins
- ✓ Voir si Madame est éligible à la CSS ou à une mutuelle avec son agence d'Interim
- ✓ L'orienter vers un dentiste pour faire un devis
- ✓ Si nécessaire : sollicitation ASS, fond social de sa mutuelle

CAS PRATIQUES

Cas numéro 2 :

La fille de Mme LANG, 8 ans, doit subir une intervention en ambulatoire au CHU de Grenoble sur prescription de son ORL.

Mme LANG n'a pas voiture et ne trouve personne pour conduire sa fille au rendez-vous.

CAS PRATIQUES

Réponse cas numéro 2 :

- ✓ Renoncement aux soins.
- ✓ Voir si l'enfant a une affection de longue durée pour la pathologie pour laquelle elle consulte. Le cas échéant, faire le point avec le médecin prescripteur pour l'envisager.
- ✓ Demander prescription de transport au médecin.
- ✓ Trouver un transporteur conventionné pour réaliser les trajets.

CAS PRATIQUES

Cas numéro 3 :

Mr et Mme BLATEAU, 65 et 68 ans, ont fait une demande de CSS.

Ils viennent de recevoir un accord pour une CSS Participative.

Le montant des cotisations demandées est de 600€ par an mais le couple estime ne pas être en mesure de régler cette somme et préfère renoncer à avoir une couverture mutuelle.

CAS PRATIQUES

Réponse cas numéro 3 :

- ✓ Renoncement aux droits
- ✓ Constituer demande d'ASS pour le paiement partiel ou total des cotisations CSS Participatives de Mr et Mme BLATEAU

CAS PRATIQUES

Cas numéro 4 :

Mme CHARLES est bénéficiaire du RSA.

Suite à un bilan de santé, elle doit consulter un cardiologue mais n'a pas de médecin traitant.

CAS PRATIQUES

Réponse cas numéro 4:

- ✓ Voir si CSS en cours sur son dossier
- ✓ L'orienter vers un généraliste pour orientation vers cardiologue
- ✓ L'orienter vers un cardiologue

07

LE SERVICE DES AIDES FINANCIÈRES

LE SERVICE DES AIDES FINANCIÈRES : DÉFINITION

En dehors des prestations légales obligatoires, l'Assurance maladie a la possibilité d'accorder sur son fonds d'Action Sanitaire et Sociale des aides financières aux assurés en situation difficile. Ces aides sont soumises à condition de ressources.

Chaque situation est étudiée lors de nos Commissions d'Action Sanitaire €



LE SERVICE DES AIDES FINANCIÈRES : LES TYPES D'AIDES

- **Aide financières individuelles**

- Dentaire
- Orthodontie
- Frais divers (pharmacie...)
- Forfaits journalier

- **Perte de salaire**

- **Aide aux invalides**

- **Aide au retour et maintien à domicile**

- Aide aux personnes handicapées
- Ergothérapie
- Aide au retour d'hospitalisation ou maintien à domicile (aides ménagères...)
- Soins palliatifs

- Cures thermales (hébergement)
- Semelles orthopédiques/prothèses capillaires

- **Prestations supplémentaires**

- Ticket modérateur en cas d'hospitalisation
- Frais de transports vers le centre d'examens de santé
- Compléments d'indemnités journalières maternité
- ...

liste consultable sur Ameli.fr

- **Aide au paiement d'une mutuelle dans le cadre d'un accompagnement MAS**

PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE PRÉVENTION DE L'ASSURANCE MALADIE



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

QUIZZ



QUESTION 1 : TABAC ET ENVIRONNEMENT



COMBIEN DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES PÉNÈTRENT DANS NOTRE ENVIRONNEMENT LORSQUE L'ON JETTE UNE CIGARETTE ?

A. Plus de 100 ?

B. Plus de 700 ?

C. Plus de 7 000 ?



TABAC, LE SAVIEZ-VOUS ?

D'après l'OMS, les produits du tabac représentent les principaux déchets sur la planète :

- *Ils contiennent **plus de 7 000 produits chimiques toxiques**, qui pénètrent dans notre environnement lorsqu'ils sont jetés ;*
- ***Environ 4 500 milliards de filtres à cigarettes polluent nos océans, nos fleuves, nos trottoirs, nos parcs, nos sols et nos plages chaque année.***



MAIS HEUREUSEMENT... DES EXPERTS ONT TROUVÉ LA SOLUTION !

QUESTION 2 : ALCOOL



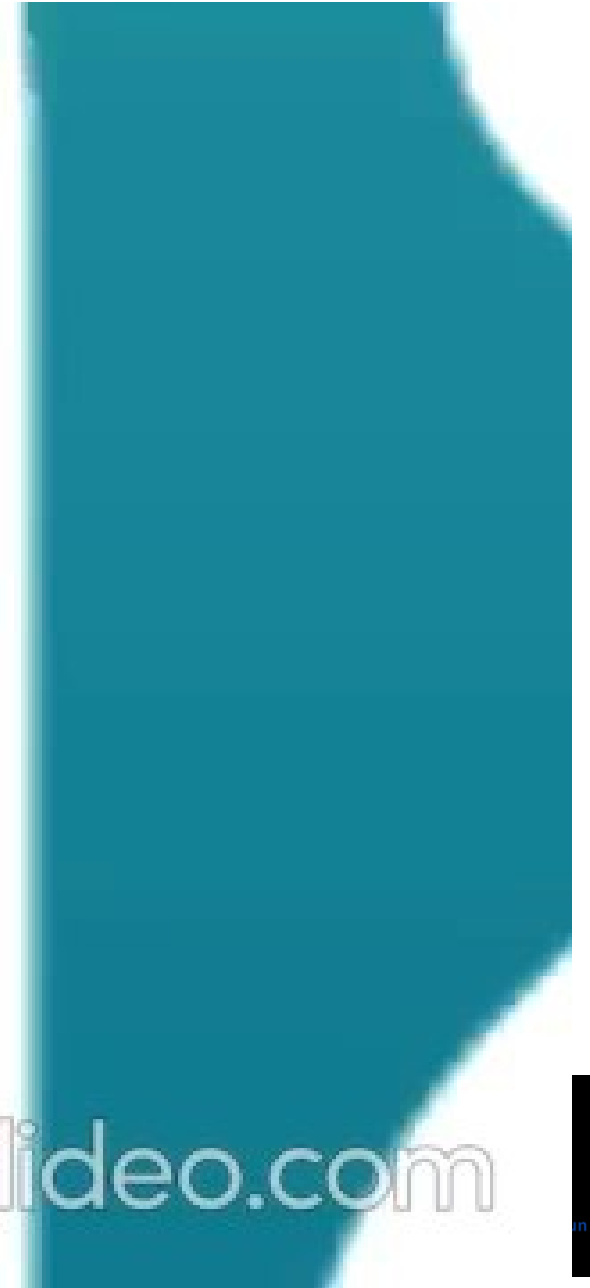
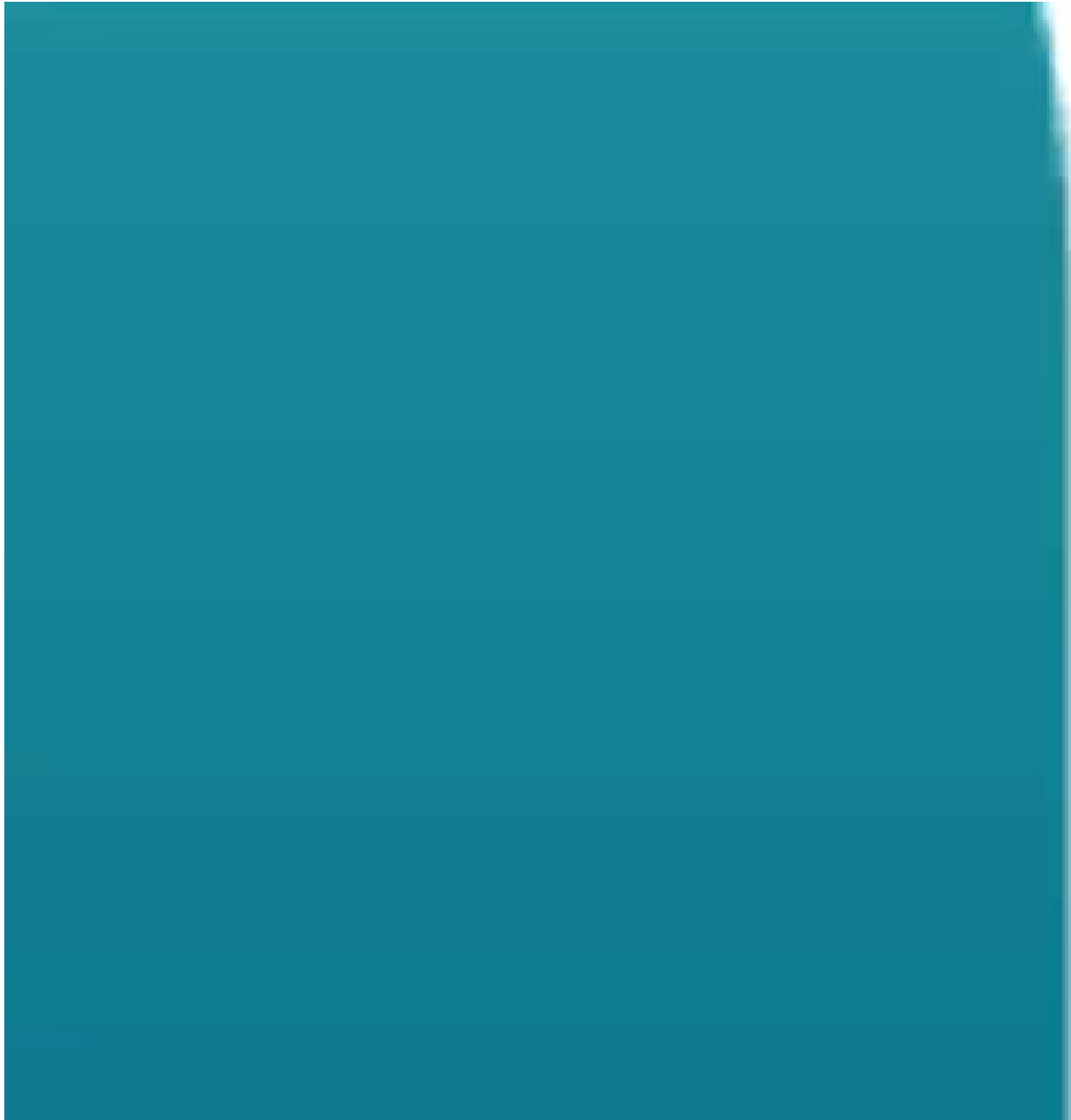
EN QUELLE ANNÉE L'ALCOOL A ÉTÉ INTERDIT À L'ÉCOLE ?

A. 1923 ?

B. 1956 ?

C. 1991 ?





clideo.com

QUESTION 3 :

ADDICTIONS ET ACCIDENTS DE LA
ROUTE

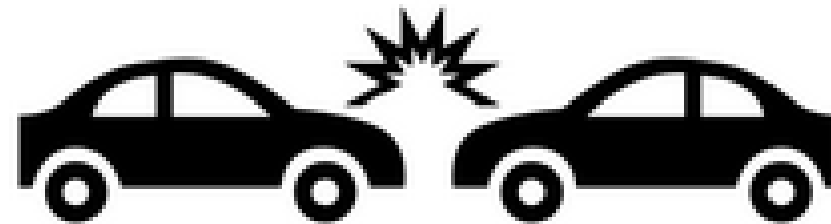


COMBIEN DE PERSONNES SONT TUÉES CHAQUE ANNÉE DANS UN ACCIDENT IMPLIQUANT UN CONDUCTEUR AYANT CONSOMMÉ DES DROGUES ?

A. 700 ?

B. 1 000 ?

C. 3 000 ?



QUELQUES PRÉCISIONS...

700 personnes sont tuées sur les routes dans un accident impliquant un conducteur ayant consommé des drogues.

1 accident mortel sur 5 implique un conducteur positif aux **stupéfiants**. Cette part passe à 1 accident sur 3, la nuit au cours des week-ends.

Les conducteurs contrôlés positifs aux stupéfiants dans les accidents mortels sont :

- à **91 % des hommes**,
- à **27 %** âgés de 18 à 24 ans,
- à **30 %** âgés de **25 à 34 ans**,
- à **22 %** âgés de 35 à 44 ans.

Parmi les conducteurs positifs aux stupéfiants impliqués dans un accident mortel, **la moitié** présente également un taux d'alcool supérieur à 0.5 g/l.

ET IL Y EN A QUE CELA NE DÉRANGE PAS...

Ici c'est chez moi.

clideo.com

QUESTION 4 :
INFECTIONS SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES (IST)



« LE NOMBRE DE CAS DE SYPHILIS A AUGMENTÉ DE 110% ENTRE 2020 ET 2022 »

VRAI ou **FAUX** ?



VRAI !

En 2022, le taux d'incidence de la syphilis était de **21/100 000, soit +110% par rapport à 2020**

La part des **hommes** parmi les cas de syphilis était de **90,1%**

- Parmi eux, les hommes de 50 ans et plus étaient les plus représentés (22,5% de l'ensemble des cas)

Les trois quarts des cas de syphilis ont concerné les **HSH**

1 cas de syphilis sur 5 (20,8%) était **séropositif pour le VIH** au moment du diagnostic

QUESTION 5 : DÉPISTAGE DES CANCERS



CES DÉPISTAGES SONT-ILS CONSIDÉRÉS OBLIGATOIRES AUJOURD'HUI EN FRANCE ?

A. Cancer colorectal ?

B. Cancer du col de l'utérus ?

C. Cancer des testicules ?



ET POURTANT, LE DÉPISTAGE EST SIMPLE... ON VOUS MONTRE !

L'ASSURANCE MALADIE : ACTEUR DE RÉFÉRENCE EN PRÉVENTION

La stratégie nationale de santé place la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie, au cœur de la politique de santé et de lutte contre les inégalités sociales de santé.

- **Eviter aux assurés d'avoir des soins trop lourds**
- **Offrir une meilleure qualité de vie**
- **Diminuer les coûts de prise en charge**
- **Contribuer à la transformation et à l'efficience du système de santé en maîtrisant les dépenses**

L'ASSURANCE MALADIE : ACTEUR DE RÉFÉRENCE EN PRÉVENTION

Objectif de l'Assurance Maladie : réduire les retards sur les grands indicateurs de santé publique.

Mise en œuvre :

- **Gestion des invitations au dépistage organisé des cancers**
- **Densification de l'offre de prévention en particulier pour les femmes enceintes et les enfants**
- **Investissement dans le numérique**
- **Intégration de la dimension santé environnementale dans toutes les campagnes de gestion du risque et de promotion de la santé**

LES PRIORITÉS NATIONALES DE PRÉVENTION INTÉGRÉES À LA COG

Dépistage Organisé des cancers

Augmenter le taux de dépistage
Mobiliser des actions aller vers
Co construire des actions avec l'exercice coordonné

Mon Bilan Prévention

Promouvoir et accompagner la mise en œuvre auprès des effecteurs et des assurés

Dépistage précoce en milieu scolaire

Déployer localement les programmes de prévention en milieu scolaire (dépistage précoce visuel, langage, rachis)

Parcours maternité

Donner de la visibilité au parcours maternité.
Pérenniser les ateliers maternité
Favoriser le suivi post natal via la sage femme référente

Vaccination

Evolution positive de la couverture vaccinale dans le département notamment Grippe , Covid , HPV

Appels à projets

Promouvoir, soutenir, porter et suivre les appels à projets
FNPEIS : santé sexuelle, cancers, vaccination, santé environnementale et nutrition
FLCA : mois sans tabac, addictions en PMI / ASE

Génération sans Carie

Mt Dents modernisé, dématérialisé, annualisé et revalorisé
Evolution des action EBD en milieu scolaire
Mise en place d'actions aller vers

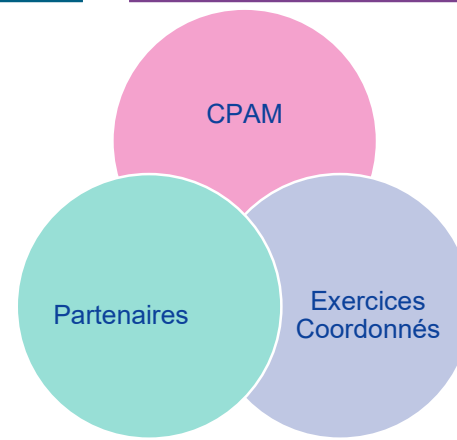
Prévention de l'obésité infantile

Favoriser des nouveaux référencement Mission Retrouve ton Cap

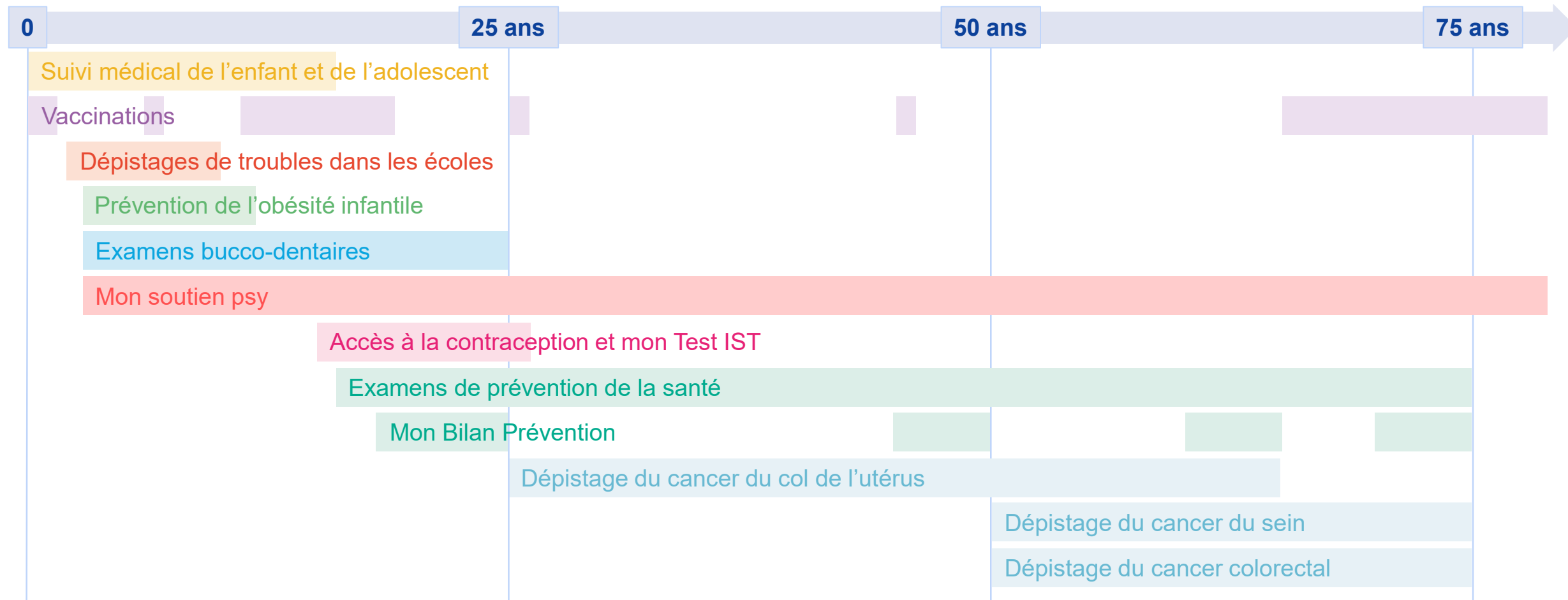
Santé Sexuelle

Promouvoir, accompagner, les offres de contraception et de dépistage des IST

Une mobilisation multipartite des acteurs



UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE LA VIE



Autres programmes de l'Assurance Maladie :

SOPHIA, PRADO, dépistage des IST, lutte contre les addictions, santé mentale, accompagnement de la femme enceinte

COMMENT L'ASSURANCE MALADIE ACCOMPAGNE SES ASSURÉS ?



Prise en charge/Remboursement de consultations et/ou de traitements



Invitation



Suivi et rappel des assurés



Promotion/communication de programmes et outils



Financement de projets

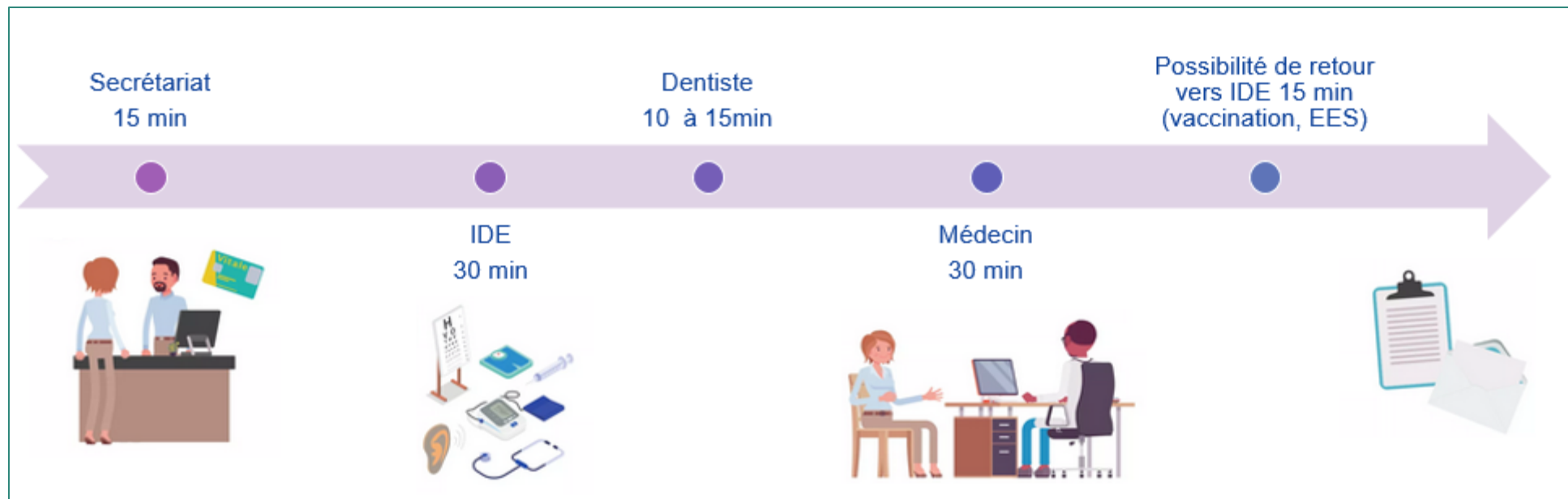


Accompagnement des professionnels de santé



Accompagnement des assurés vers la réalisation de leurs soins

EXAMENS DE PRÉVENTION – CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ



2h à 2h30



Le compte rendu de l'examen est envoyé au consultant et au médecin traitant (si accord du consultant) sous 15 jours

Les professionnels de santé abordent avec le consultant ses préoccupations et répondent aux questions

- ▶ Réalisation des examens médicaux, paramédicaux et des analyses biologiques adaptés au consultant
- ▶ Le médecin envisage les suites à donner à l'EPS et en discute avec le consultant

EXAMENS DE PRÉVENTION – CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ

Ce qui est réalisé au CES :

- Examens paramédicaux : taille, poids, vue, audition, ECG, tension
- Examens biologiques : prise de sang, analyse d'urines
- Examen clinique
- Echanges autour des préoccupations du consultant
- Examen dentaire (non systématique)
- Vaccination de rattrapage
- Dépistages (IST, cancer du col de l'utérus, remise de du kit de dépistage du cancer colorectal)

Ce qui n'est pas réalisé au CES :

- Soins
- Prescriptions
- Examens d'imagerie médicale
- Primo-vaccination
- Arrêt de travail

Bénéficiaires

- **Tous les assurés et ayants droits du régime général, MSA et MGEN à partir de 16 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs)**
- **Priorité aux personnes éloignées du système de santé et en situation de précarité**
- **Habitants de Haute-Savoie et des territoires limitrophes**
- **Bénéficiaires de l'aide médicale d'état (AME) et de la complémentaire santé solidaire (CSS)**

EXAMENS DE PRÉVENTION – OFFRES COMPLÉMENTAIRES DU CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ

► Tabac - Ici commencez à arrêter :

Consultations et suivis personnalisés de sevrage tabagique, 100% gratuits

Un tabacologue reçoit sur rendez-vous et prescrit, si besoin, des traitements de substitution nicotiques.



Mardi et mercredi
de 13h à 15h sur RDV



1h pour le 1^{er} RDV
puis 15 à 30mn pour les rdv de suivi



Sur place pour le premier rdv
puis possible par téléphone ou en visio

► Entretiens Individuels de Prévention (EIP):

Un moment privilégié et gratuit avec l'une de nos infirmières

pour échanger librement sur différents sujets : alcool, tabac, cannabis, nutrition, vie affective et sexuelle...



Du lundi au vendredi
de 7h45 à 12 et de 13h à 16h sur RDV



45mn



Sur place, par téléphone ou en visio

RENSEIGNEMENT CES

Adeline Etienne-Boueilh

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie

04 50 88 52 76 – 06 99 19 22 81

ces.cpam-haute-savoie@assurance-maladie.fr



APPELS À PROJETS

Candidature possible si la MSP n'a pas de financement ACI sur la thématique

Dépistages des cancers

- Cancer du sein
- Cancer du col de l'utérus
- Cancer colorectal

Santé sexuelle

- Contraception
- Santé sexuelle
- Prévention des IST

Vaccinations – Maladies infectieuses

- Grippe – COVID-19
- Autres maladies infectieuses
- Gestes barrières

Santé environnementale

- Prévention des risques auditifs
- Prévention des risques liés à l'exposition solaire
- Exposition aux perturbateurs endocriniens
- Qualité de l'air intérieur

Nutrition – Activité physique

- Adoption d'un comportement sain en matière d'habitudes alimentaires, d'activité physique et de limitation de la sédentarité

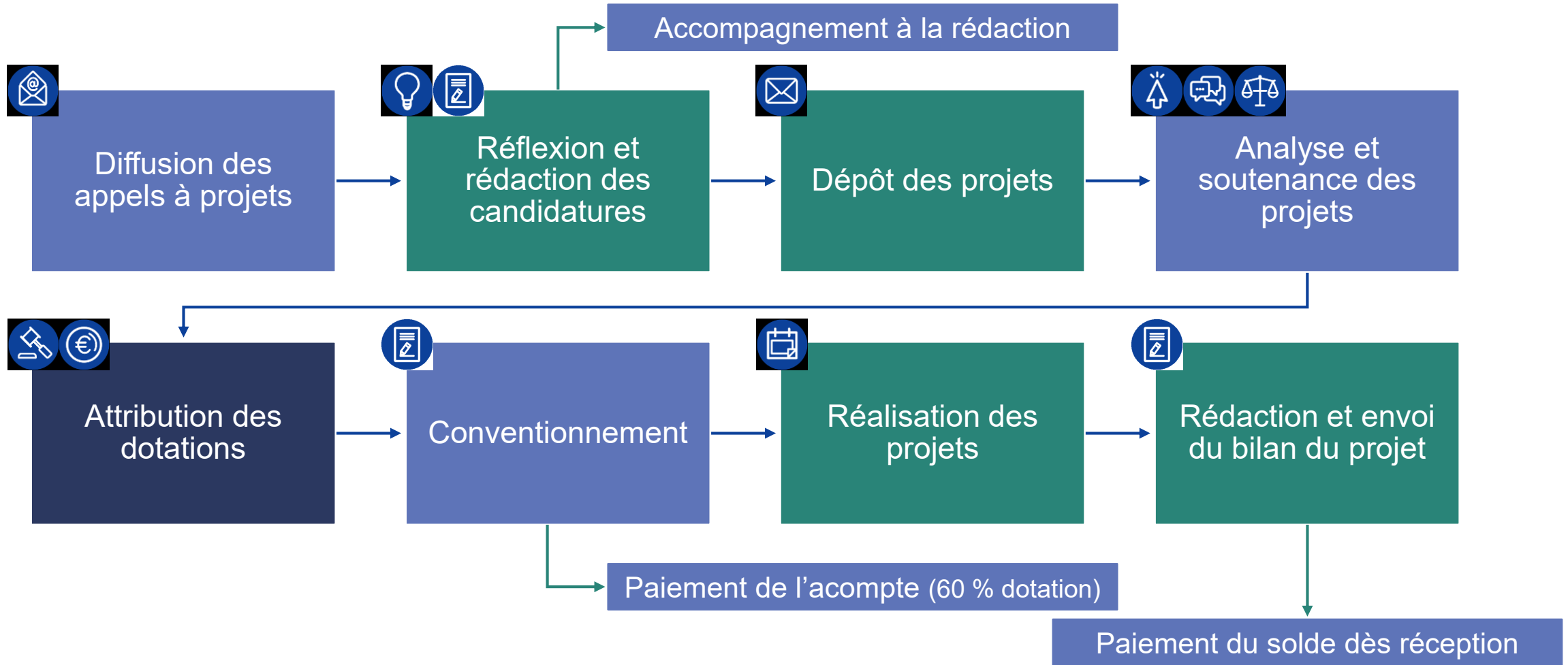
Moi(s) Sans Tabac

- Sensibilisation – recrutement de fumeurs
- Accompagnement au sevrage tabagique

- Pour l'année 2024, les candidatures des projets sont déjà validées
- Pour l'année 2025, les cahiers des charges paraîtront en début d'année



APPELS À PROJETS – PROCESSUS



Rôles :

Promoteur

CPAM

CNAM



CADRAGE BUDGÉTAIRE : CE QUI PEUT ÊTRE FINANCÉ

Rémunération intervenants (temps d'animation, préparation et coordination) :

- **Forfait praticien : 75 €/h**
- **Forfait auxiliaire médical, pharmacien : 50 €/h**
- **Forfait autres professionnels ou non professionnel de santé : 40 €/h**

Cas salariés de structure, les vacations ne peuvent rémunérer que des activités directement en lien avec l'action et réalisées en dehors du contrat de travail

Sensibilisation des personnes relais et en lien direct avec une action éligible

Financement de l'évaluation = 5% budget total du projet

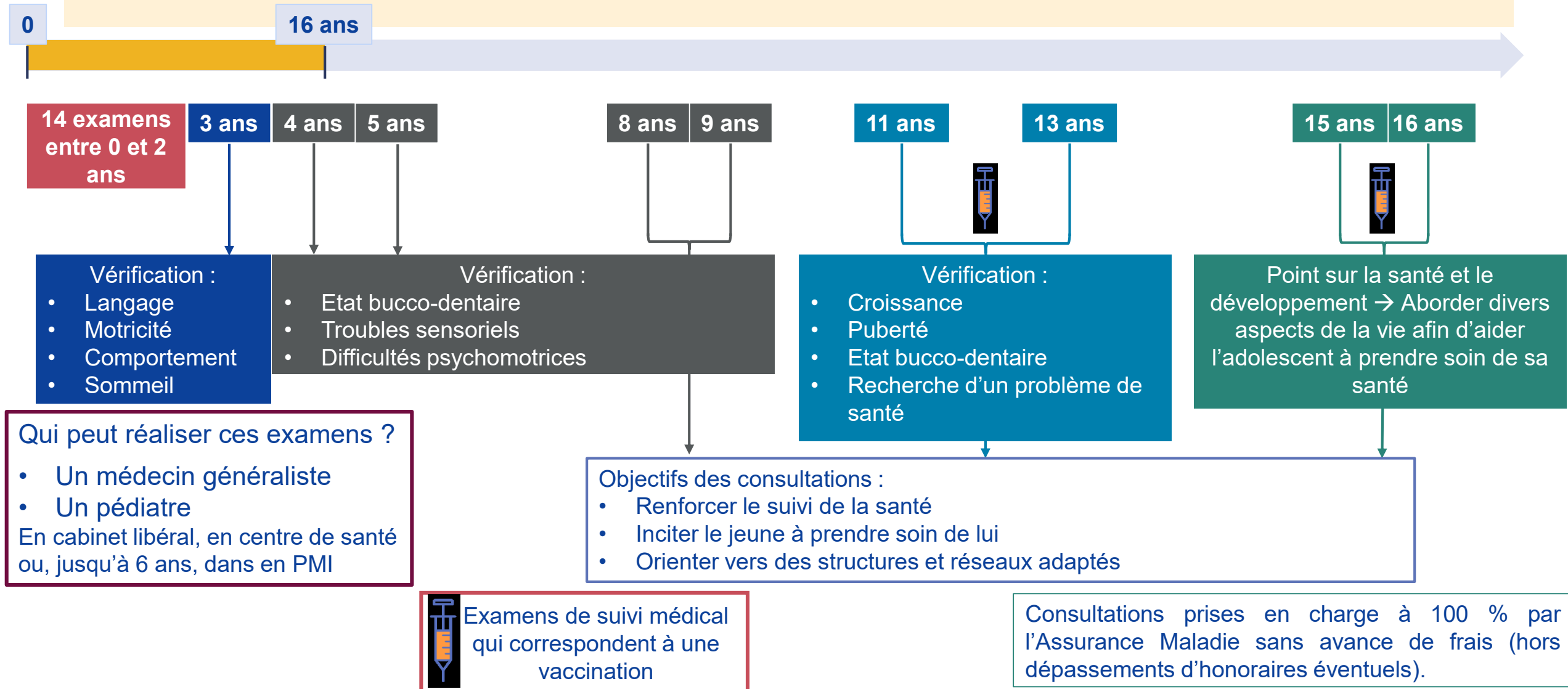
Fabrication d'outils support ⇒ utilisation en priorité des outils nationaux

- **Supports spécifiques pour la tenue d'actions de proximité**

Indemnités kilométriques (selon barème fiscal et puissance du véhicule)

- **Entre 0,61 et 0,70 €/km**

SANTÉ DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT – EXAMENS DE SUIVI MÉDICAL



SANTÉ DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT – DÉPISTAGES DE TROUBLES À L'ÉCOLE

L'Assurance Maladie déploie des actions de prévention des troubles visuels, du langage en milieu scolaire

Pourquoi ?

- **Le dépistage de ces troubles dès le plus jeune âge est essentiel du fait de la prévalence élevée de ces troubles chez les enfants et de leur impact sur le plan du développement de l'enfant, sur ses apprentissages scolaires, sur sa santé**
- **En l'absence de prise en charge précoce, ces troubles peuvent devenir irréversibles alors que pour la plupart ils peuvent être corrigibles ou atténués sous traitement dans les toutes premières années de la vie de l'enfant.**

Pour qui ?

- **Enfants de petite et très petite section de maternelle (visuel/langage)**

MON SOUTIEN PSY

3 ans



Orientation dans le programme :

- **Orientation par médecin ou sage-femme**
- **Prise de rdv direct chez un psychologue conventionné** (<https://monsoutienpsy.ameli.fr/recherche-psychologue>)

Modalités d'accompagnement :

- **1 entretien d'évaluation (prise en charge et modalités)**
- **Jusqu'à 11 séances de suivi**
- **Envoi CR d'accompagnement au MTT** (si accord du patient)
- **Possibilités :**
 - Changement de psychologue en cours de suivi
 - Diminution du nombre de séances
 - Orientation vers psychiatre si aggravation en accord avec MTT

Référencement des psychologues en cours

	Nombre maximum de séances	Tarif	Taux de remboursement Assurance Maladie	Prise en charge de la mutuelle
Entretien d'évaluation	1	50 €	60 %	40 %
Suivi psychologique	11			

SANTÉ DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT – MISSION RETROUVE TON CAP

 Objectif : **Prévenir le surpoids et l'obésité infantile**

 Cible : **Enfants de 3 à 12 ans révolus, en risque d'obésité, un surpoids ou une obésité commune non compliquée**

Prise en charge :



- **Pluridisciplinaire et adaptée aux besoins de l'enfants et la famille :**
 - 1 à 3 bilans : diététique (obligatoire), activité physique, psychologique
 - 1 séquence de 1 à 6 séances de suivi : nutritionnel / psychologique
 - Sur 2 ans
 - Renouvelable 1 fois
- **Mise en œuvre au sein de MSP ou CDS conventionnés et référencés**

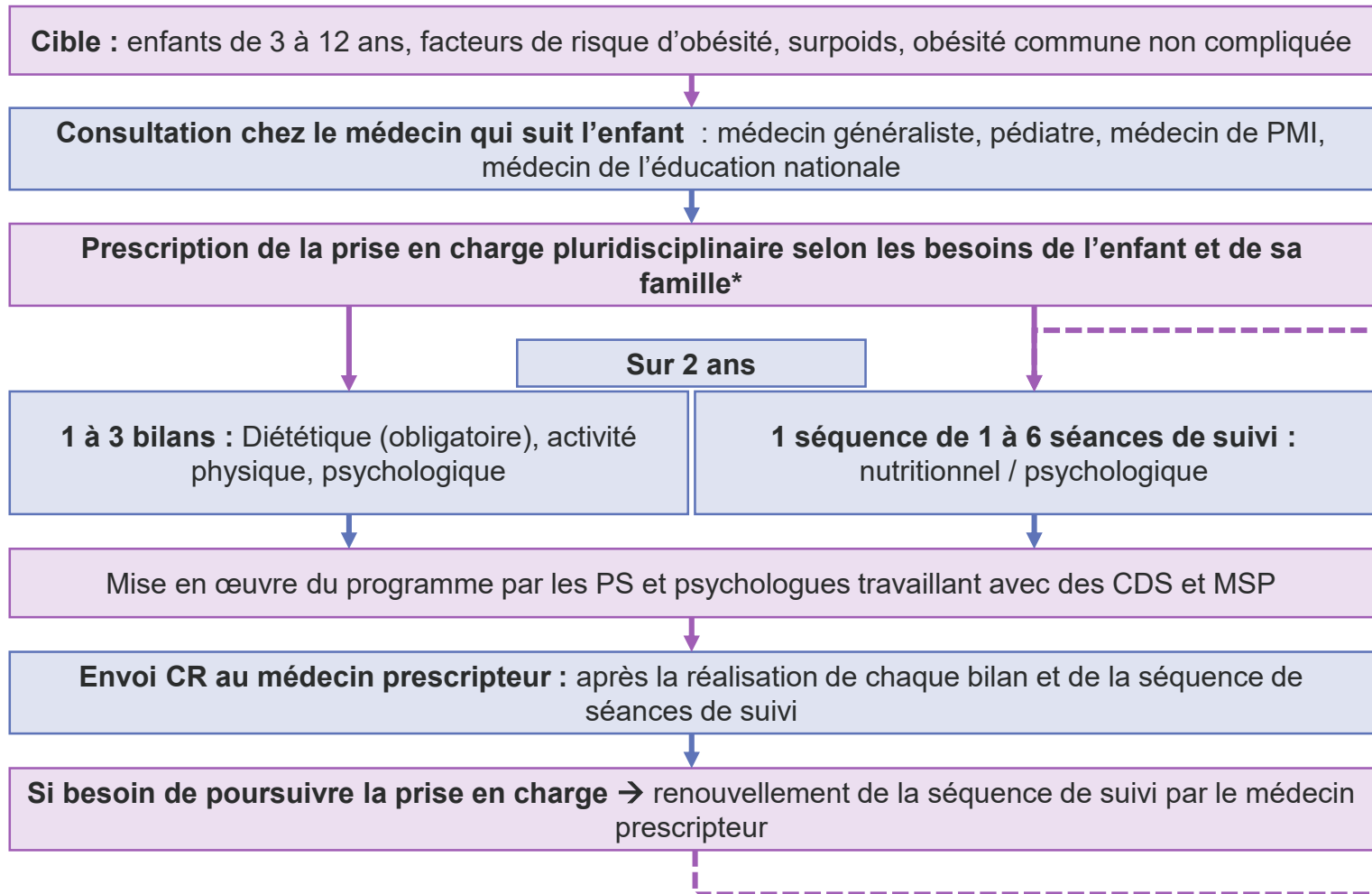


Dispositif pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais pour la famille, ni dépassement d'honoraire

MSP référencées au 21/11/2024 :
• **MSP Viuz en Sallaz**
• **MSP Cruseilles**



SANTÉ DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT – MISSION RETROUVE TON CAP



Les médecins sont le point d'entrée dans le dispositif, ils :

- Repèrent les enfants ciblés par MRTC
- Prescrivent la prise en charge en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille
- Orientent vers une des structures référencées
- Coordonnent le suivi
- Réceptionnent les comptes-rendus des structures

* La famille prend rendez-vous

Structures effectrices de la prise en charge

- CDS et MSP volontaires, référencés au préalable pour dispenser MRTC auprès de leur CPAM
- La participation des CDS et MSP à MRTC : valorisation dans le cadre des accords conventionnels respectifs
- La prise en charge de chaque enfant est rémunérée via un forfait bilan et un forfait séquence de suivi versés à la structure



SANTÉ DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT – MISSION RETROUVE TON CAP

Possibilité de valorisation dans le cadre conventionnel prévue par les avenants à l'ACI MSP en répondant à la mission de santé publique sur le thème du surpoids et de l'obésité de l'enfant prévue par les accords conventionnels initiaux

• Valorisations

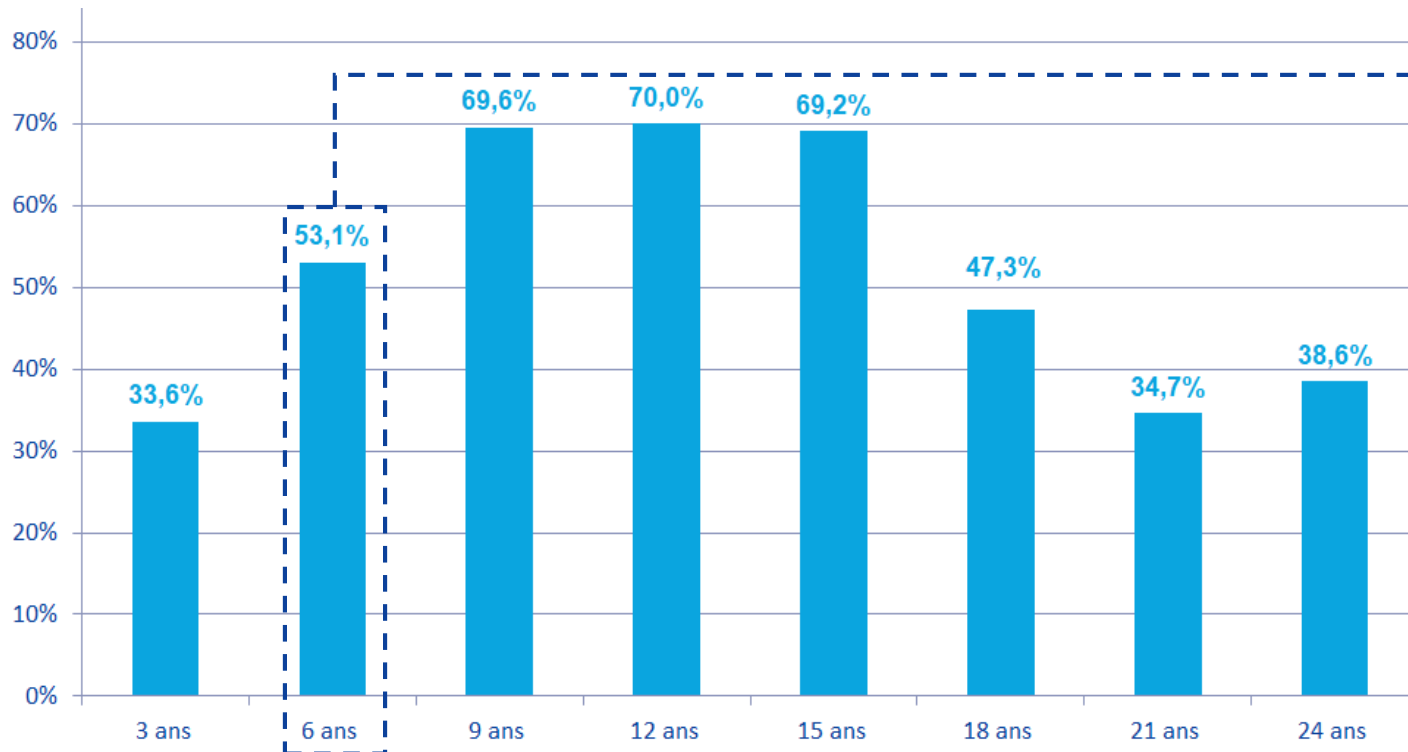
- 100 points fixes (soit 700 € par structure et par an)
- 350 points variables (soit 2 450 € par structure et par an) si la MSP n'est pas déjà engagée dans une mission de santé publique valorisée

• Rémunération pour les bilans

- Forfait bilans : 80 €
- Forfait séquence de suivi : 110 €

PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE – ACTIONS DANS LES ÉCOLES

Recours au chirurgien dentiste



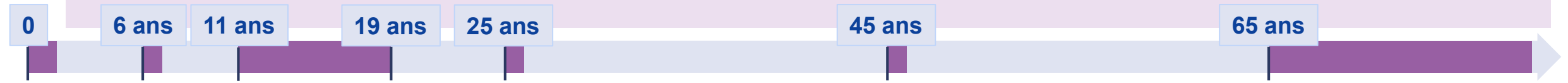
Les enfants issus de famille précaire

- Participent 2 fois moins à M'T Dents
- Ont 2 fois plus de caries que les autres

Actions à destination des grandes sections de maternelle

- En zones d'éducation prioritaire : sensibilisation et dépistages bucco-dentaires en milieu scolaire
- Ressources pédagogiques mis à disposition des enseignants en vue de sensibiliser tous les enfants à la santé bucco-dentaire

VACCINATIONS



Chaque année, le ministère chargé de la santé publie le calendrier des vaccinations.

L'Assurance Maladie prend en charge certains vaccins et leur injection.

L'Assurance Maladie prend en charge :

- Le vaccin
- L'acte d'injection

Vaccin contre la bronchiolite

Campagne de vaccination HPV en collège

Âge approprié	Vaccinations obligatoires pour les nourrissons								6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +	
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois							
BCG	■														
DTP		■		■		■			■	■		■	■		Tous les 10 ans
Coqueluche		■		■		■			■	■		■			
Hib		■		■		■									
Hépatite B		■		■		■									
Pneumocoque		■		■		■									
ROR								■	■						
Méningocoque C						■		■							
Rotavirus		■	■	■											
Méningocoque B			■		■		■								
HPV										■	■				
Grippe															Tous les ans
Zona															

CAMPAGNE DE VACCINATION GRIPPE ET COVID 2024-2025

Date de la campagne
15 octobre 2024 au 31 janvier 2025

Cette année encore, la campagne de vaccination automnale sera une campagne commune de vaccination Grippe et Covid-19 pour :

- **≥ 65 ans**
- **Les 6 mois-64 ans atteints de certaines maladies chroniques**
- **Les femmes enceintes**
- **Les personnes souffrant d'obésité morbide**

Les personnes éligibles peuvent recevoir les 2 vaccinations :

- **Soit de manière concomitante sur 2 sites d'injection différents**
- **Soit de manière séquencée sans délai minimum à respecter entre les 2 vaccinations**

Principales caractéristiques :

- **Les circuits propres à chaque vaccination et les modalités de prise en charge des vaccins et de l'injection demeurent inchangés,**
- **Un alignement des cibles sur les cibles de la vaccination grippe : tous les assurés ciblés pour la grippe sont également ciblés pour la vaccination Covid-19,**
- **Un courrier commun d'invitation à la vaccination grippe-Covid19**
- ***Pas de période de priorisation pour les personnes ciblées par les recommandations de vaccination contre la grippe ou le COVID-19***
- **Une nouvelle campagne de communication commune**
- **Campagne de promotion de la vaccination aller-vers**

VACCINATION GRIPPE – RETOUR SUR LA CAMPAGNE 2023-2024

Campagne	Haute-Savoie			Taux de recours en AuRA	Taux de recours en France
	Nombre d'invités	Nombre de vaccinés	Taux de recours		
2020/2021	163 574	88 752	54,0 %	60,3 %	59,6 %
2021/2022	167 021	83 072	49,6 %	55,5 %	55,4 %
2022/2023	171 057	84 829	46,3 %	50,5 %	52,1 %
2023/2024	186 320	82 278	41,4 %	46,5 %	46,1 %

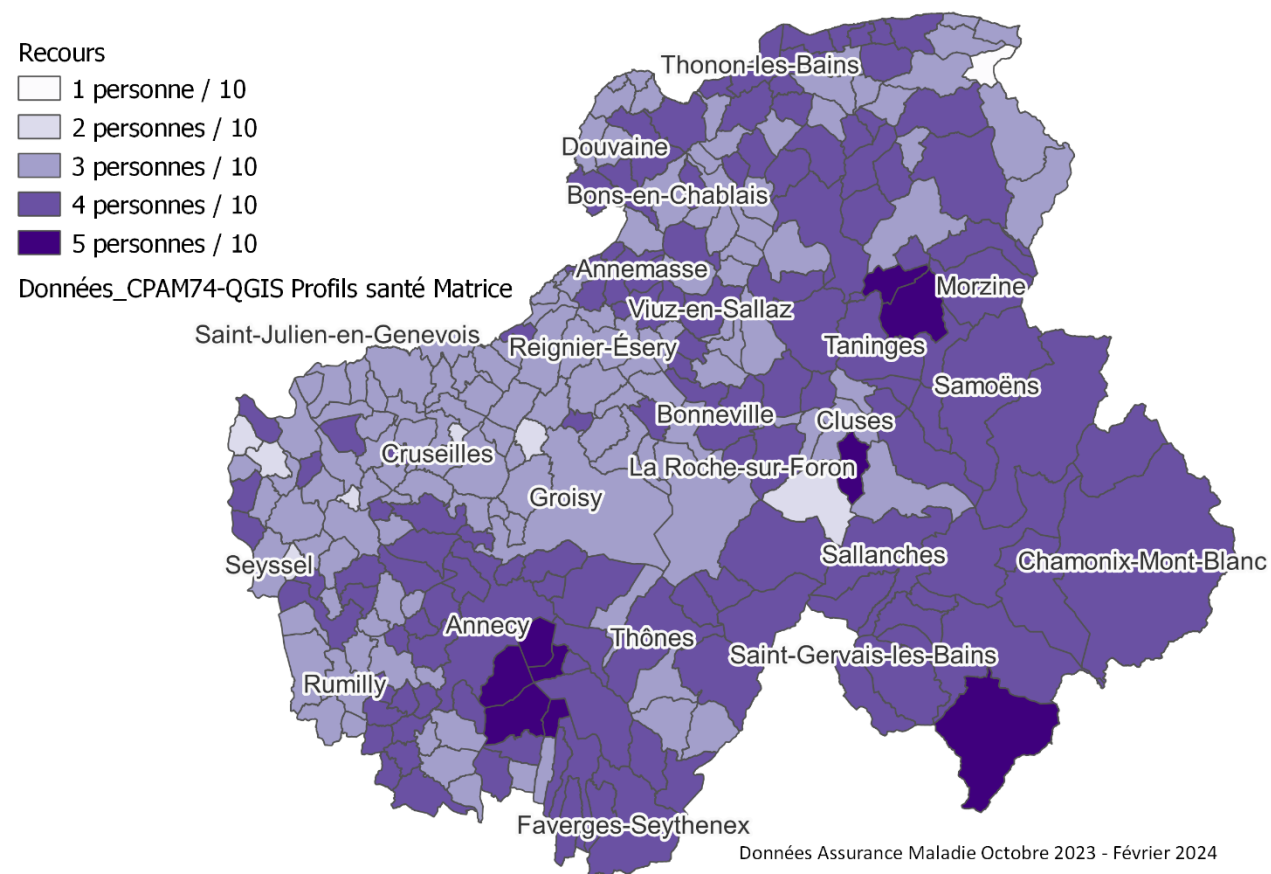
Au 31/03/2024, la CPAM 74 est classée au **97^{ème} rang** au niveau du taux de vaccination contre la grippe.

A noter : une augmentation de 9% du nombre d'éligibles de 2023 à 2024, un taux de recours en retrait de presque 5 points

Sur la période octobre 2023-février 2024, la grippe a été responsable de :

- 14 000 hospitalisations après passage aux urgences
- 1,5 million de consultations

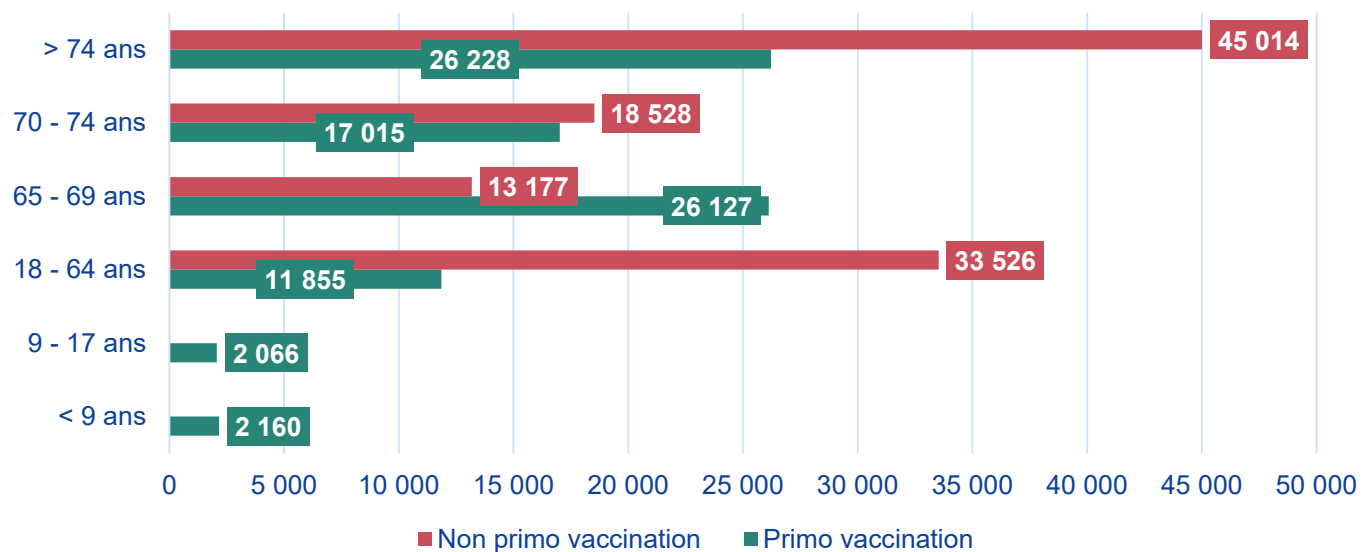
Recours à la campagne de vaccination contre la grippe (population éligible + 65 ans + ALD) : 41,4%



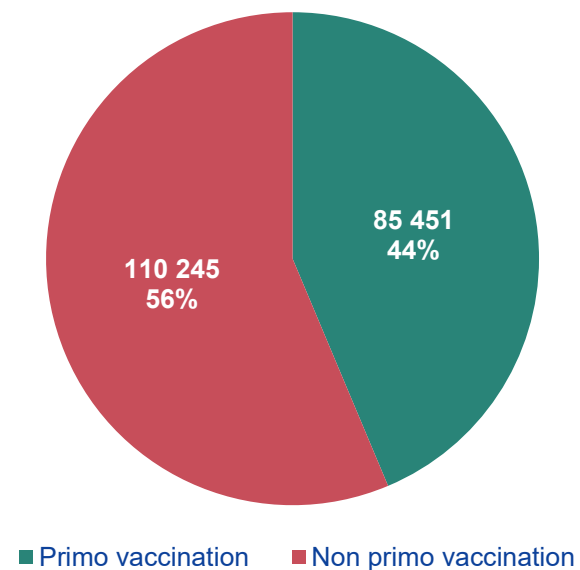
CAMPAGNE VACCINATION GRIPPE 2024-2025

195 696 assurés invités en octobre pour réaliser leur vaccination

Répartition par tranche d'âge



Répartition primo/non primo vaccination





APPEL À PROJETS VACCINATION GRIPPE ET COVID-19 / PROMOTION DES GESTES BARRIÈRES

Objectifs

- Favoriser la progression de la couverture vaccinale des personnes à risque
- Favoriser un apprentissage durable et adapté des gestes barrières dans la vie quotidienne

Cibles

- Personnes éligibles à la vaccination contre la grippe et le COVID-19
- Professionnels de santé
- Personnes socialement défavorisées hors milieu scolaire et universitaire (uniquement pour la partie gestes barrière)

Périmètre des actions finançables

- Actions de promotion de la vaccination auprès des assurés (ateliers collectifs, accompagnement à la prise de rdv, campagnes de vaccination sur les territoires à faible densité de vaccinateurs, forum destiné aux pathologies chroniques)
- Actions de promotion de la vaccination en direction des PS (webinaire d'info sur la vaccination, l'entretien motivationnel)
- Ateliers pédagogiques sur les gestes barrières



APPEL À PROJETS AUTRES VACCINATIONS

Objectifs

- **Faire évoluer les représentations et les croyances sur l'intérêt de la vaccination**
- **Renforcer l'accessibilité de la vaccination sur les territoires**
- **Renforcer les connaissances et l'implication des acteurs**

Cibles

- **Les parents d'enfants et d'adolescents** pour les vaccinations ROR, Méningocoque, HPV
- **Les adultes pour leur propre vaccination**, Dyphtérie Tétanos Polyomyélite et vaccinations ROR et Coqueluche à 25 ans
- **Les femmes enceintes pour la vaccination pendant la grossesse** : coqueluche, varicelle
- **Les personnes âgées de 65 ans et plus pour la vaccination** pneumocoque et Zona
- **Professionnels de santé, de la petite enfance et ceux en contact avec des personnes éloignées de la vaccination**

Périmètre des actions finançables

- **Actions pédagogiques d'information, d'explication et de promotion de la vaccination auprès des publics cités précédemment**
- **Facilitation de l'accès à la vaccination** (vérification carnet de vaccination, accompagnement à la prise de rdv et à la vaccination)

EXAMENS DE PRÉVENTION – MON BILAN PRÉVENTION

Objectifs :

- Initier une démarche de sensibilisation et de prévention individualisée et inciter les français(es) à prendre soin de leur santé
- Identifier des facteurs de risque, repérer des maladies et favoriser une prise en charge précoce
- Faire un 1^{er} bilan pour orientation vers le dispositif adapté et/ou initier une modification de comportement

Effecteurs : médecins, sages-femmes, pharmaciens, infirmiers

Bénéficiaires : 18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans, 70-75 ans

Rémunération : 30 € + possibilité de facturer un acte de prévention en sus

EXAMENS DE PRÉVENTION – MON BILAN PRÉVENTION

1. Communication

- **Invitation des publics cibles par l'Assurance Maladie**
- **Communication grand public**
- **Actions d'aller vers les publics précaires**

2. Préparation du bilan prévention

- **Remplissage de l'auto-questionnaire par l'assuré** en ligne, sur Mon Espace Santé, ou format PDF disponible sur ameli.fr

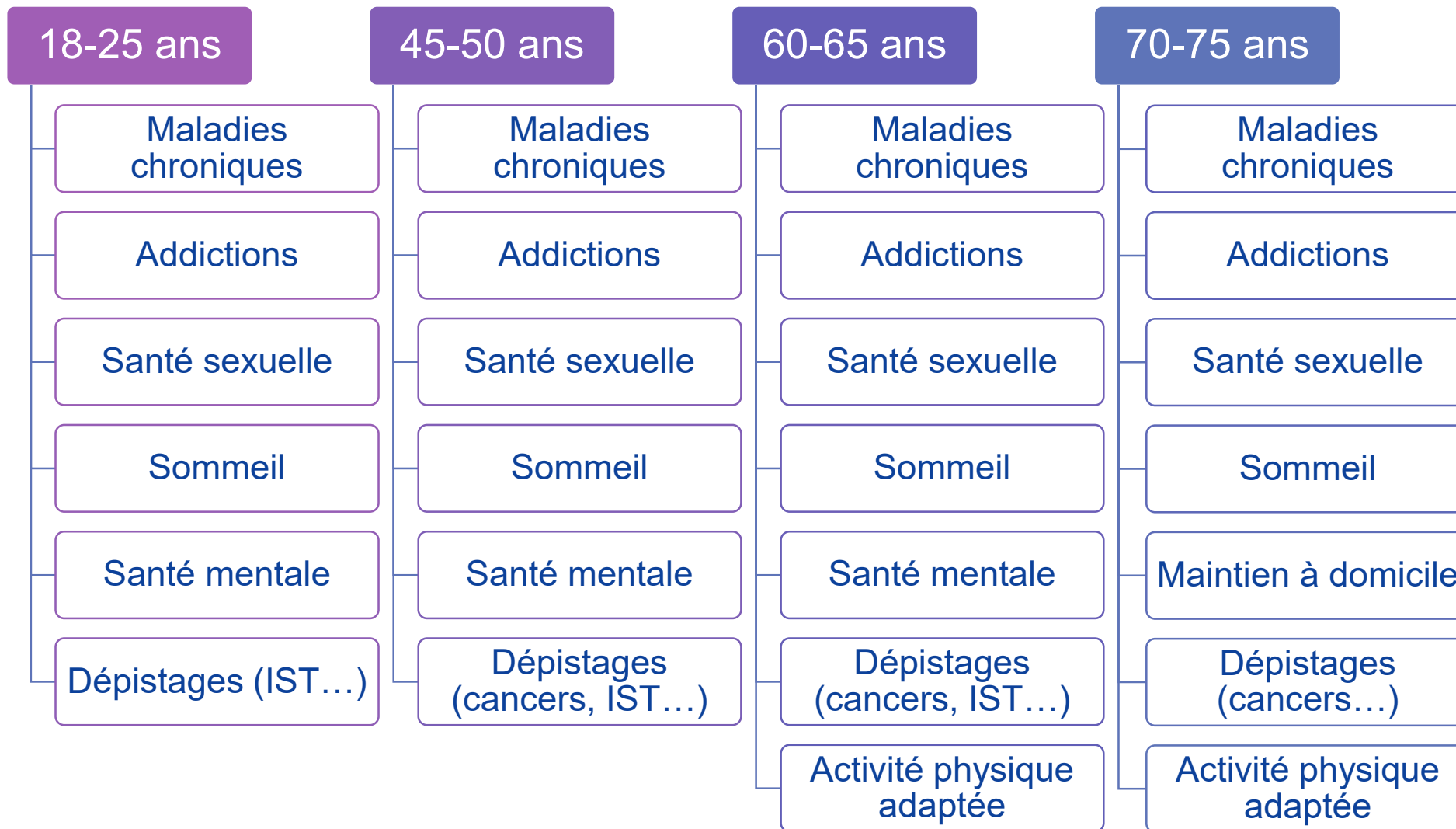
3. Réalisation du bilan prévention

- **Repérage des facteurs de risque** selon réponses à l'auto questionnaire et fiche de repérage
- **Identification et priorisation des sujets** adaptés à l'individu et ses facteurs de risque
- **Orientation** selon plan personnalisé de prévention réalisé par le PS

4. Parcours aval

- **Réalisation des soins selon orientation** (Vaccination, dépistages, psy, activité physique, addictologie, santé sexuelle, etc.)
- **Habitudes de vie + saines**
- **Suivi par MTT**

EXAMENS DE PRÉVENTION – MON BILAN PRÉVENTION



SANTÉ SEXUELLE – CONTRACEPTION

26 ans

Gratuité de la contraception | Prise en charge des contraceptifs dans les conditions habituelles

Accès à la contraception pour les < 26 ans

Prise en charge à 100 % (hors dépassements d'honoraires) et sans avance de frais des :

- Consultations en lien avec la contraception et de prévention des IST
- Contraceptifs
- Actes de pose, changement ou retrait d'un contraceptif
- Examens biologiques en lien avec la contraception

Les hommes peuvent bénéficier d'une consultation de contraception / prévention des IST et de préservatifs pris en charge à 100 %

Conditions :

- **Âge**
- **Présenter la carte vitale ou une attestation de droit au PS et si besoin la prescription**

La contraception d'urgence

- **Prise en charge à 100 %**
- **Sans ordonnance**

Pour en bénéficier, il suffit de se rendre en pharmacie muni d'une carte vitale ou attestation de droits. Les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat sont aussi éligibles sur présentation de leur carte d'AME.

SANTÉ SEXUELLE – DÉPISTAGE DES IST



26 ans

Accès facilité aux dépistages des IST* | Accès facilité uniquement au dépistage du VIH

Dispositif « Mon test IST »

Accès direct au dépistage d'IST dans les laboratoires de biologie médicale, à la demande du patient, sans ordonnance et sans avance de frais

* Les infections sexuellement transmissibles concernées :

- VIH
- Neisseria gonorrhoeae
- Chlamydia trachomatis
- Syphilis
- Hépatite B

Uniquement pour les < 26 ans

Bénéficiaires :

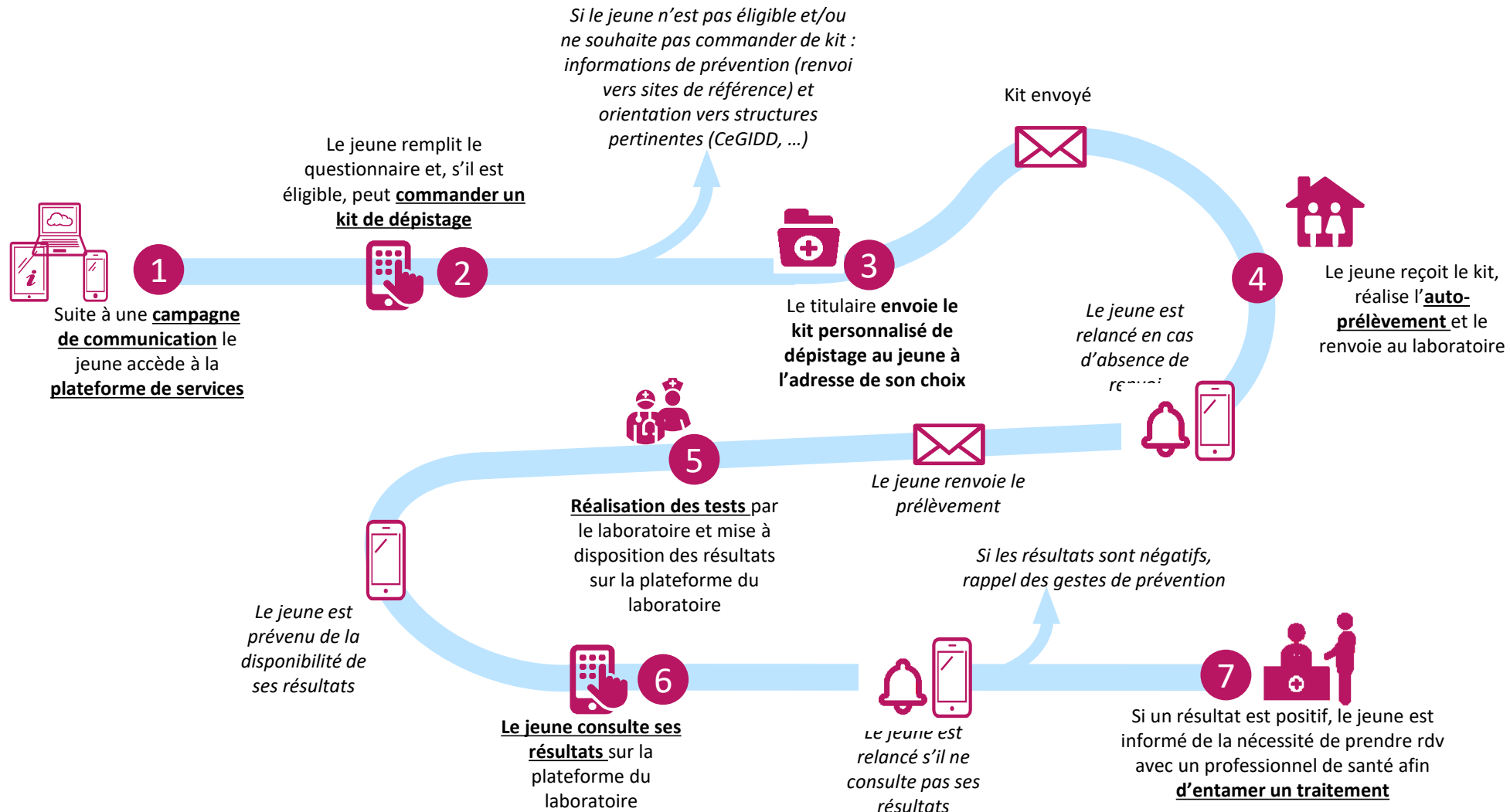
- Assurés sociaux et leurs ayant-droit
- Bénéficiaires de l'AME

Un auto-questionnaire remis au patient pour l'orienter vers les dépistages les plus pertinents et le(s) type(s) de prélèvement(s) à effectuer

Quelles structure dépistent les IST ?

- Les laboratoires de biologie médicale
- Les CeGIDD (centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic)
- Les CPEF (centres de planification et d'éducation familiale)
- Les PMI (protection maternelle et infantile)
- Les associations de lutte contre le sida proposent la réalisation gratuite de TROD (tests rapides d'orientation diagnostique).
- Les PASS (permanence d'accès aux soins de santé pour personnes en situation de précarité)

SANTÉ SEXUELLE – DÉPISTAGE DES IST À DOMICILE





APPEL À PROJETS SANTÉ SEXUELLE

Objectifs

- **Développer et promouvoir l'éducation à la sexualité**
- **Participer à la réduction des risques liés aux hépatites et aux IST**
- **Informier sur les ressources permettant d'avoir des informations et dispositif en lien avec la contraception et les dépistages d'IST**

Cibles

- **Volet Contraception / santé sexuelle** : Les < 26 ans socialement défavorisées dont ceux souffrant de handicaps
- **Volet prévention VIH-VHC et IST** : Les migrants, les populations socialement défavorisée et les populations plus particulièrement exposées aux risques

Périmètre des actions finançables

- **Ateliers collectifs d'information et d'accompagnement des populations cibles**
- **Actions d'éducation par les pairs**
- **Démarches « d'aller vers » collectifs**
- **Participation à des actions évènementielles locales**

ACCOMPAGNEMENT DE LA FEMME ENCEINTE

Organisation d'ateliers collectifs (1/mois) pour informer sur les droits et démarches

- **Pour les femmes enceintes en situation de fragilité**
- **Invitation par mail ou par courrier, possibilité de relayer l'information aux partenaires**
- **Participation en distanciel**

Intervenants et thèmes abordés :

- **Conseiller Assurance Maladie :**

Prise en charge des examens, congés, indemnités journalières

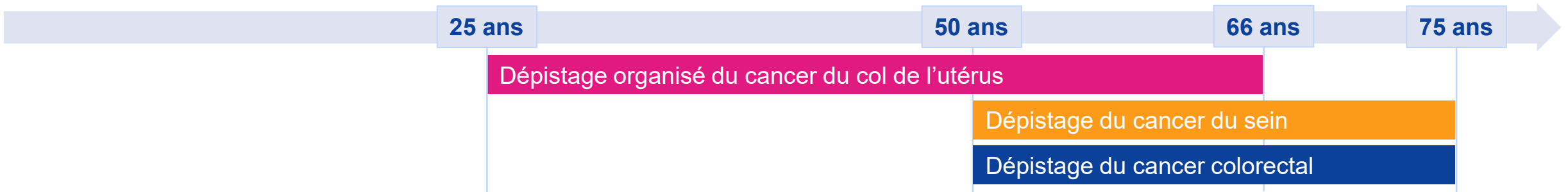
- **Conseiller CAF :**

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (allocation de base, prime à la naissance, prestation partagée d'éducation de l'enfant, complément libre de choix de mode de garde)

- **Sage-femme :**

Suivi de grossesse, suivi médical de la mère et du jeune enfant, choix de la maternité, allaitement, conseils de prévention

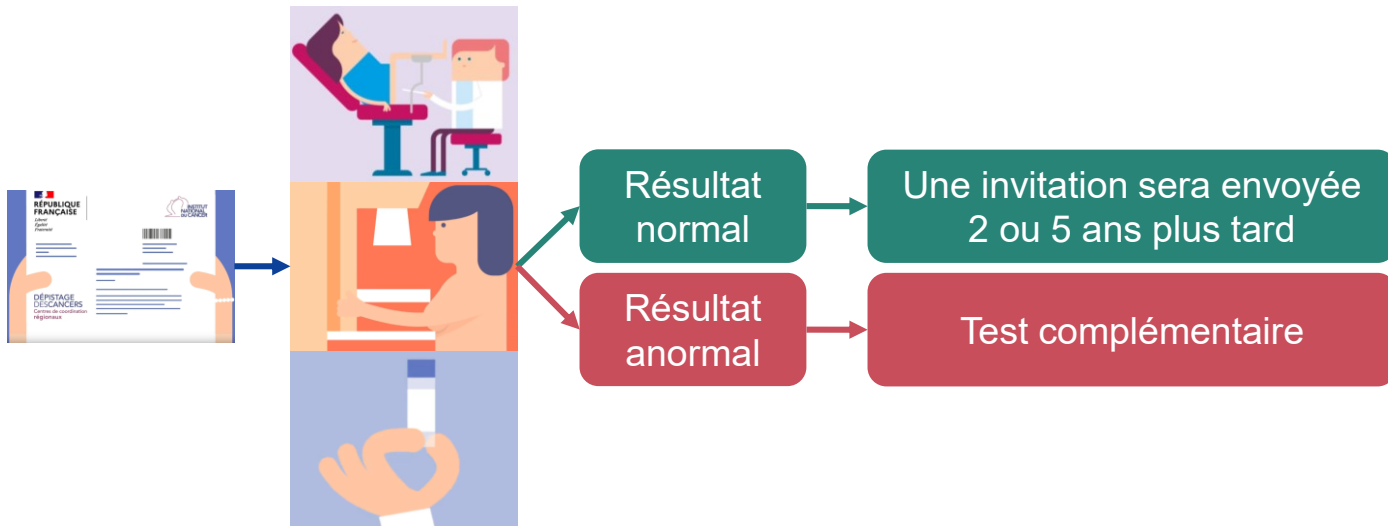
DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS



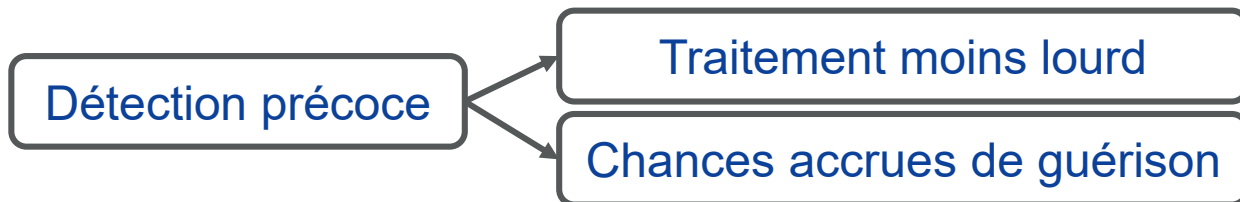
	Dépistage organisé	Dépistage individuel
Pour qui ?	Population générale, sans facteur de risque	<ul style="list-style-type: none"> Personnes à risque (antécédents familiaux et personnel) Personnes hors cible au niveau de l'âge du dépistage organisé (« trop jeunes » et « trop âgées »)
Modalités	Envoi d'une invitation pour réaliser un test régulier	Dépistage adapté à l'individu (fréquence et examen)

DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS

Comment se déroule le dépistage organisé ?



Comment se déroule le dépistage organisé ?



Les acteurs du dépistage :



- Met en œuvre les programmes de dépistage des cancers du Sein, Colorectal et Col de l'Utérus
- Suit la réalisation des examens

Reprise des invitations pour le dépistage par l'Assurance Maladie au 1^{er} janvier 2024

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

25 à 30 ans

66 ans

3 frottis

1 test HPV-HR tous les 5 ans

3 000 cas dont 1 100 décès/an

À jour de leur dépistage



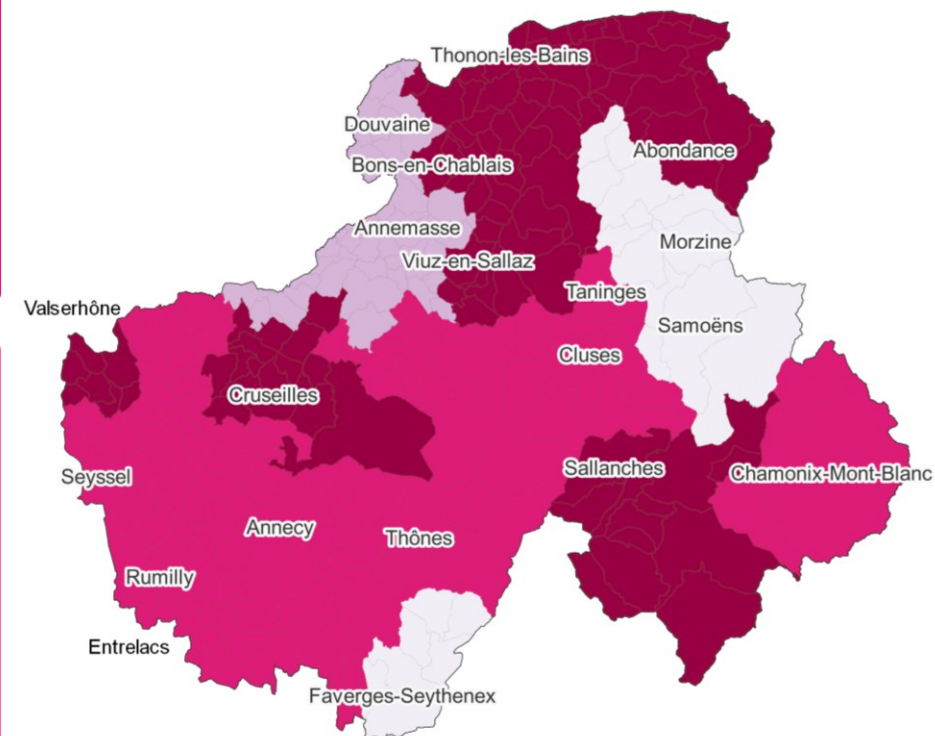
Intérêt du dépistage

- Détecter des anomalies des cellules du col de l'utérus et de les traiter avant qu'elles n'évoluent en cancer
- Diagnostiquer des cancers à un stade précoce et ainsi d'améliorer les chances de guérison

Quels professionnels peuvent réaliser le frottis de dépistage ?

- Un gynécologue
- Un médecin généraliste
- Une sage-femme
- Un centre de santé, un centre mutualiste, un centre de planification ou un hôpital
- Certains laboratoires de biologie médicale sur prescription médicale

Recours au dépistage en Haute-Savoie : 70,08 %



DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN

25 ans

1 palpation/an recommandée

50 ans

1 mammographie + examen clinique tous les 2 ans

75 ans



À jour de leur dépistage

61 214 cas dont 12 100 décès/an

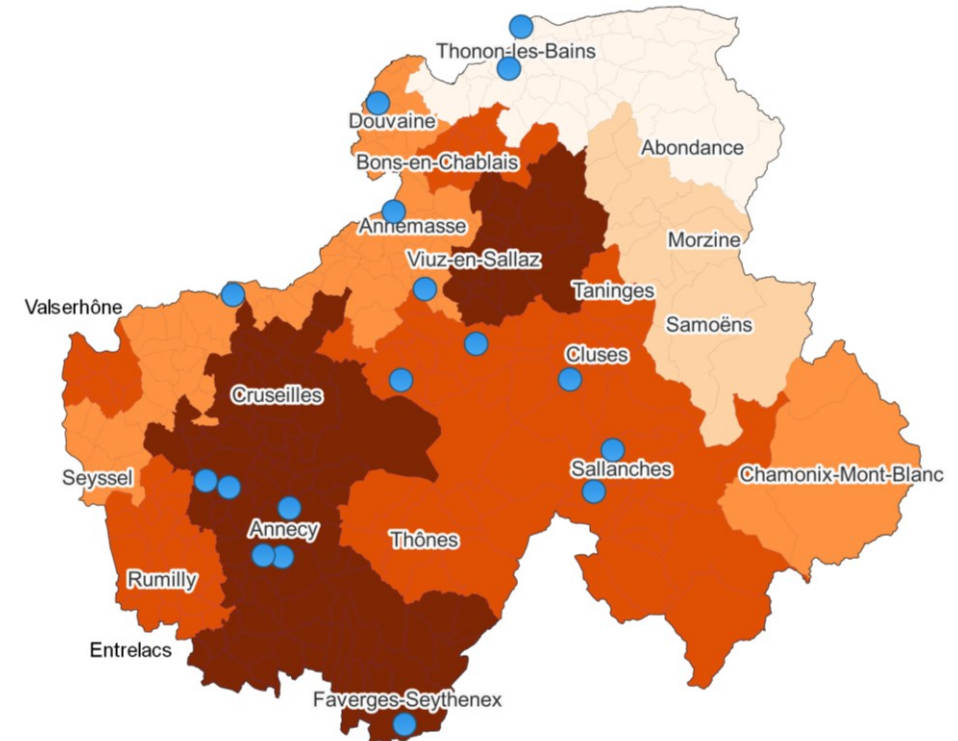
Pourquoi se faire dépister ?

- Examen gratuit et **relu systématiquement par radiologue expert**
- Détecter des lésions de petites dimensions avant l'apparition de symptômes
- Diagnostiquer des cancers à un stade précoce et ainsi d'améliorer les chances de guérison
- Traitements moins lourds et agressifs pour une meilleure qualité de vie

Quel professionnel peut réaliser la mammographie de dépistage ?

- Un radiologue agréé

Recours au dépistage en Haute-Savoie : 54,60 %



1 000 femmes dépistées

90 femmes présentant une anomalie

7 cancers du sein confirmés

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER COLORECTAL



À jour de leur dépistage

50 ans

75 ans

1 test immunologique tous les 2 ans

47 000 cas dont 17 000 décès/an

Pourquoi se faire dépister ?

Le test immunologique détecte la présence de sang non visible à l'œil nu dans les selles. Il est :

- Simple
- Indolore
- Performant
- Fiable
- Gratuit

Où récupérer son test de dépistage ?

- Chez le médecin
- En pharmacie
- Sur internet

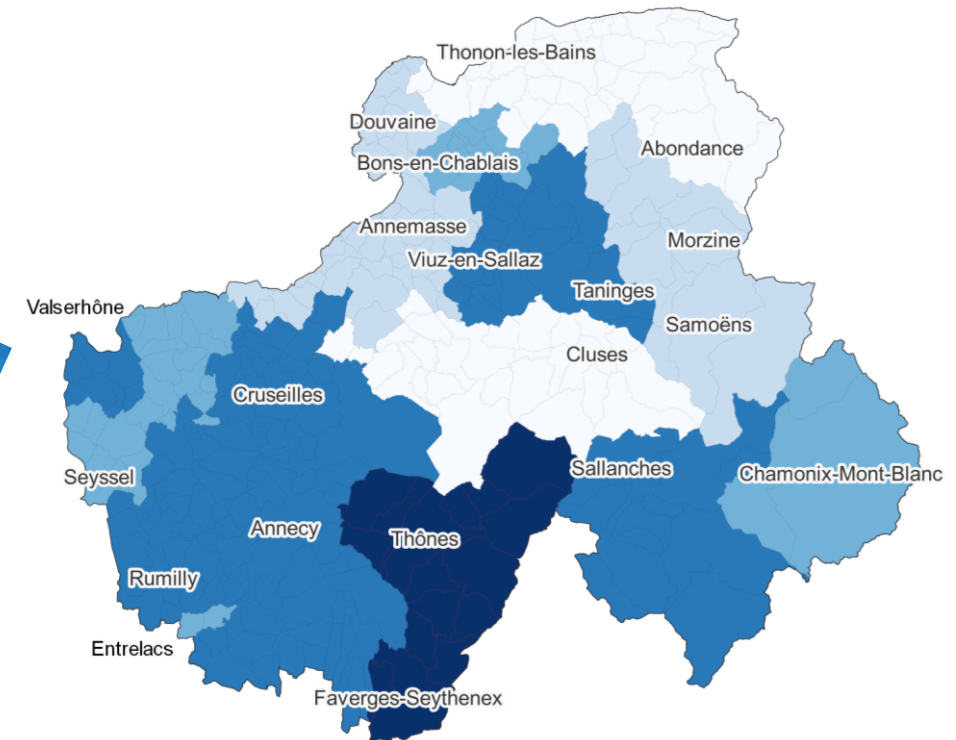


1 000 personnes
dépistées

40 kits présentant des
traces de sang

3 cancers colorectaux
confirmés

Recours au dépistage en Haute-Savoie : 32,80 %





APPEL À PROJETS PROMOTION DES DÉPISTAGES DES CANCERS

Objectifs

- **Augmenter la participation aux dépistages**
- **Permettre la compréhension des informations sur l'intérêt du dépistage de ces cancers**
- **Soutenir et accompagner le changement de comportement des populations éloignées du dépistage**

Cibles → public ciblé par les dépistages organisés des cancers

- **Public socialement défavorisé** (isolement géographique, moindre recours aux soins, difficulté de compréhension et d'accès à l'information, faible accès au numérique...)
- **En situation de vulnérabilité sociale ou financière**
- **Incarcérées**

Périmètre des actions finançables

- **Seules les actions de proximité accompagnées de la réalisation d'un dépistage ou d'aide à la réalisation** (prise de rendez-vous, remise de kits DOCCR ou Auto-Prélèvement Vaginal...)
- **Actions complémentaires** : Ateliers d'information, évènementiel

ACCOMPAGNEMENT DES MALADIES CHRONIQUES – SERVICE SOPHIA

Service d'accompagnement motivationnel en santé

Objectif : aider les personnes à adapter leur comportement et leurs habitudes de vie et les aider à mieux gérer la maladie et d'améliorer la qualité de vie au quotidien

Il apporte un soutien pour mettre en pratique les recommandations de l'équipe de soins et intervient ainsi en complément du médecin traitant et des autres professionnels de santé.

En 2024 :

- **Le diabète**
- **L'asthme**

A partir de mi- 2025:

- **Le diabète**
- **L'insuffisance cardiaque**
- **Le syndrome coronarien chronique**
- **La BPCO**
- **La maladie rénale chronique**

ACCOMPAGNEMENT DES MALADIES CHRONIQUES – SERVICE SOPHIA

L'assuré reçoit un courrier d'information Sophia invitant les éligibles au programme à appeler la plateforme pour s'inscrire.

L'assuré doit répondre à des critères :

SOPHIA Diabète

Relever du régime général ou des régimes et mutuelles partenaires (RMP) et des sections locales mutualistes (SLM)

Etre âgé de 18 ans et plus

Avoir un médecin traitant déclaré

Bénéficier d'au moins 3 prescriptions par an de médicaments pour traiter le diabète ou d'insuline sur les 12 dernier mois

Etre en Affection Longue Durée pour le diabète ou une autre maladie chronique

Autres maladies cardiovasculaires et associées (2025)

Relever du régime général ou des régimes et mutuelles partenaires (RMP) et des sections locales mutualistes (SLM)

Etre âgé de 18 ans et plus hormis la BPCO dont le seuil d'âge à 40 ans et plus

Avoir un médecin traitant déclaré

Etre identifié dans le Système National des Données de Santé comme ayant l'une des affections concernées

SERVICE DE RETOUR À DOMICILE – PRADO



Anticiper les besoins du patient liés à son retour à domicile après l'hospitalisation et fluidifier le parcours hôpital-ville

Enjeux de PRADO :

- **Préserver la qualité de vie et l'autonomie des patients**
- **Accompagner la diminution des durées de séjour à l'hôpital**
- **Renforcer la qualité de la prise en charge en ville autour du médecin traitant**
- **Améliorer l'efficacité du recours à l'hospitalisation en réservant les structures les plus lourdes aux patients qui en ont le plus besoin**





Accompagnements possibles :

- **PRADO chirurgie** : Orthopédie, chirurgie digestive (possibilité pour les autres services de chirurgie)
- **PRADO insuffisance cardiaque** : suite à une hospitalisation pour décompensation cardiaque
- **PRADO BPCO** : suite à une hospitalisation pour exacerbation de BPCO
- **PRADO personnes âgées** : personnes de 75 ans et plus, quel que soit le motif de leur hospitalisation
- **PRADO AIT/AVC** : suite à une hospitalisation pour accident ischémique transitoire (AIT) et pour accident vasculaire cérébral (AVC)



APPEL À PROJETS SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

4 thèmes :

- **Prévention des risques auditifs**
- **Prévention des risques liés à l'exposition solaire**
- **Exposition aux perturbateurs endocriniens**
- **Qualité de l'air intérieur**

Objectif

- **Informier et sensibiliser sur les risques et facteurs de risque liés à l'exposition aux différents polluants**
- **Savoir reconnaître les produits ou conduites dangereux et néfastes pour la santé en lien avec l'environnement**
- **Réduire l'exposition environnementale par des programmes de prévention participative et mettre en place des actions qui favorisent les changements de comportement et accompagnent l'appropriation des messages**



APPEL À PROJETS SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Thème	Public cible	Typologie d'actions
Prévention des risques auditifs	Jeunes de 16 à 25 ans	<ul style="list-style-type: none">• Information et éducation aux risques lors des concerts ou des soirées,• Sensibilisation au risque de s'endormir avec la musique dans les oreilles, utilisation des cotons tiges,• Actions de dépistage des troubles auditifs
Prévention des risques liés à l'exposition solaire	Prioriser les enfants et adolescents et leurs parents	Information et sensibilisation à l'exposition solaire, aux risques liés à l'utilisation des cabines à UV, aux risques de développer un mélanome et à l'importance du dépistage
Exposition aux perturbateurs endocriniens	Femmes enceintes, parents de jeunes enfants, adolescents et jeunes adultes	<ul style="list-style-type: none">• Information et sensibilisation aux risques liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens,• Aide pour identifier les produits dommageables pour la santé,• Sensibilisation sur les cosmétiques potentiellement dangereux
Qualité de l'air intérieur	Personnes asthmatiques et/ou souffrant de BPCO	<ul style="list-style-type: none">• Information et sensibilisation aux risques liés à l'utilisation des produits ménagers, importance de l'aération de l'habitat, risques liés à la combustion, sur les allergènes présents dans les produits et les tissus,• Accompagnement concret des assurés à la réduction de leur exposition à ces polluants (ex : ateliers de guidance vers des achats de produits à faibles émissions, ateliers de lecture des étiquettes produits)



APPEL À PROJETS NUTRITION ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

Objectif

Changer durablement le comportement en matière d'habitudes alimentaires, de pratique d'une activité physique régulière et de limitation de la sédentarité

Cibles

- **Les populations socialement défavorisées**
- **Les enfants de moins de 3 ans et leurs parents**
- **Les enfants, les adolescents et les jeunes adultes**

Périmètre des actions finançables

- **Ateliers collectifs pédagogiques d'information et d'accompagnement**
- **Actions d'éducation par les pairs**
- **Démarches « d'aller vers » dès lors qu'elles ont un caractère collectif**
- **Actions contribuant à une approche plus globale de type socio-écologique c'est-à-dire non uniquement centrée sur les individus mais également sur leur soutien social et leur environnement physique**

ARRÊT DU TABAC, LES AIDES AU SEVRAGE

Remboursement par l'Assurance Maladie, sur prescription, des substituts nicotiniques (TNS) inscrits sur la liste des spécialités remboursables

Plusieurs formes : patchs (à diffusion lente), formes orales d'action rapide (gommes, pastilles, comprimés à sucer...), sprays

Peuvent prescrire : médecins (dont médecins du travail), infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, masseurs kinésithérapeutes



APPEL À PROJETS MOI(S) SANS TABAC

Objectifs

- Informer sur le tabac et sur les dispositifs d'aide à l'arrêt du tabac
- Accompagner les fumeurs à l'arrêt du tabac

Cibles

- Les femmes enceintes et leur entourage
- Les jeunes, les étudiants
- Les personnes atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap
- Les publics en vulnérabilité sociale
- Les personnes placées sous-main de justice

Périmètre des actions finançables

- Consultations d'aide au sevrage tabagique
- Ateliers collectifs d'aide au sevrage tabagique et/ou des groupes d'auto support
- Actions de proximité incitant à l'arrêt et soutenant la motivation des ex-fumeurs
- Actions évènementielles

Possibilités de financement :

- Bilan diététique (1h) = 50 €
- TNS
- Achat CO testeur

SITE DES ACTUS PS / MISE À DISPOSITION DE SUPPORTS

- ★ Accueil
- @ Rendez-vous

ReclapS le service en ligne
pour vos réclamations

VOUS ÊTES PROFESSIONNEL DE SANTÉ EN HAUTE-SAVOIE

Retrouvez ici l'information réglementaire de votre profession.



MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE
AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

Romain DURET

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie

04 57 09 50 26

prevention.cpam-haute-savoie@assurance-maladie.fr